

# PROTOS ET L'APPUI A LA MAITRISE D'OUVRAGE

RAPPORT FINAL DE BENIN

Janvier 2006

Corina Dhaene (ACE Europe)

Pour la révision du texte en français : merci à Geneviève de Crombrugghe (membre du comité de lecture)

1	Int	Introduction : le déroulement de la mission				
2	Сс	ontext	e du pays	4		
	2.1	Réal	ité socio-économique	4		
	2.2	Déce	entralisation	5		
	2.3	2.3 Eau et assainissement		5		
	2.3	3.1	La situation du secteur eau et assainissement	6		
	2.3	3.2	Les politiques et stratégies nationales	6		
	2.3	3.3	Paysage des acteurs du secteur	7		
	2.4	Les	autres bailleurs de fonds/programmes de développement/ONG	9		
3	Sy	/nthès	e des constats relatifs à l'organisation à l'appui à la MDO	9		
	3.1	Rem	arques par rapport à la méthodologie de PROTOS	9		
	3.2	L'ap	oui à la maîtrise d'ouvrage en pratique : le projet Haadi Sud	13		
	3.2	2.1	Description du schéma des acteurs (voir page suivante)	13		
	3.2	2.2	Influences contextuelles	20		
	3.2.3		Appréciation du montage institutionnel	22		
	3.2	2.4	l'appui aux communes	23		
	3.2	2.5	Appréciation de l'appui aux communes	26		
	3.2	2.6	Appui aux villages	31		
	3.2	2.7	Conclusions sur l'appui à la MDO en pratique	32		
	3.3	Desc	cription qualitative des éléments constitutifs du système PROTOS	33		
	3.4	Com	paraison avec d'autres bailleurs de fonds/programmes de développement/ONG	35		
4	étı	ude év	valuative : constats et conclusions préliminaires	36		
	4.1	Constats sur l'impact		36		
	4.2	Constats sur l'efficacité		36		
	4.3	Cons	stats sur l'efficience	39		
	4.4	Cons	stats sur la durabilité	39		
	4.5	Reco	ommandations	40		
5	Ar	nexe	5	42		
	5.1	5.1 Programme de mission		43		
	5.2	Fiche par projet visité et description des étapes et activités concernant la maîtrise d'ou		ge (Haadi-		
	Sud)			45		

#### 1 INTRODUCTION: LE DEROULEMENT DE LA MISSION

Voir annexes pour les détails: programme et fiche de projet

La mission a commencé par une entrevue avec le CAR de PROTOS à Lokossa à laquelle participait également le partenaire SNV. A la fin, une réunion de restitution a été organisée à Cotonou avec les mêmes participants, plus deux représentants de Helvetas et Crépa Bénin. Les représentants de la DGCD et de la BTC étaient invités, mais ne sont pas venus.

Les projets PROTOS, pertinents pour l'étude d'évaluation, qui ont été visités et analysés :

- Haadi-Sud (2002-2007) eau potable et assainissement dans le Sud-Ouest du Bénin (départements du Mono et du Couffo): trois communes (sur un total de 5 communes) et 5 comités de suivi : entrevues et interviews en groupes avec différents groupes d'acteurs
- 2. PAHA (2002-2004 phase pilote I, 2005 phase pilote II) aménagement hydro-agricole dans le Sud-Ouest du Bénin (départements du Mono et du Couffo): l'Union Départementale des Producteurs, une groupe de cultivateurs et entrevues et interviews de groupe

Le projet de Helvetas :

3. PACEA (2004-2006) à Parakou: visite d'une commune et interviews individuels. Le coordinateur a travaillé précédemment pour PROTOS et peut être considéré comme une mémoire institutionnelle de PROTOS au Bénin (par rapport au secteur d'AEP).

Le projet de Haadi Nord n'a pas été analysé pour les raisons suivantes :

- la démarche est très similaire au projet de Haadi-Sud
- la valeur ajoutée d'une visite au Nord ne pouvait pas justifier le déplacement.

Le consultant s'est concentré sur le projet de Haadi-Sud, parce que ce projet peut déjà démontrer des résultats et des effets concrets et parce que ce projet offrait beaucoup d'opportunités pour analyser et pour systématiser l'appui à la maîtrise d'ouvrage *communale*. Le projet PAHA, qui vient de démarrer, est utilisé pour ajouter des éléments pertinents du point de vue d'un appui dans le *secteur de l'agriculture*. PAHA est la suite logique du programme P3A (voir plus loin). Un 'spin-off' projet des projets HAADI et PAHA, qui implique aussi la commune de Lokossa comme maître d'ouvrage, vient de démarrer (projet pour l'approvisionnement

de l'eau potable, l'assainissement et la valorisation agricole d'un forage artésien). Le projet de Helvetas a servi comme base pour comparer l'approche de PROTOS avec l'approche d'un autre acteur de développement (bailleur de fonds, ou dans le présent cas, un ONG comme partenaire technique et financier). La démarche du programme et le rôle de Helvetas (qui a évolué d'un acteur direct vers un facilitateur en se focalisant sur le renforcement des capacités des parties prenantes qui mettront en œuvre le développement local) est très similaire (voir Haadi-Sud). Faute de temps, la mission n'a pas pu inclure les bénéficiaires du programme P3A (terminé en 2004) dans son programme. L'appui à la MDO dans ce programme était ciblé sur des groupements d'intérêts économiques qui se sont organisés autour d'une activité et qui ont réalisé dans le cadre du programme des puits, des ateliers de transformation, etc.

#### 2 CONTEXTE DU PAYS

Dans ce paragraphe, le consultant décrit les éléments contextuels qui influencent le processus de l'appui à la maîtrise d'ouvrage. Le texte est largement basé sur le rapport d'évaluation à mi-parcours Haadi Nord (mars 2005), la formulation du projet PACEA (2003) et un numéro spécial de 'Le Municipal' (décembre 2004), le journal Béninois d'informations et d'analyses sur la décentralisation (PROTOS est un des partenaires).

# 2.1 Réalité socio-économique

- Voir aussi les indicateurs de développement du Bénin (PNUD 2004)
- Dégradation des principaux indicateurs sociaux
- La pauvreté s'est aggravée en milieu rural et touche plus particulièrement les femmes.

D'autres indicateurs et constats socio-économiques ont des influences directes sur la stratégie mise (et pouvant être mise) en œuvre en terme d'appui à la MDO. Et donc sur la pertinence, effectivité, durabilité de cette stratégie. On peut citer :

Sur le terrain glissant de la corruption et des avantages personnels, le Bénin n'est pas en reste. La passation de marchés s'accompagne (presque ?) toujours de dessous de tables destinés d'un côté à pallier la faiblesse des salaires et de l'autre à gagner la faveur d'une mairie pour les futurs marchés. La corruption est aujourd'hui un élément routinier du fonctionnement des appareils administratifs ou para-administratifs, du sommet à la base.

 Une appartenance ethnique qui reste forte et oriente, de la part des équipes communales partenaires, le choix des villages bénéficiaires, tout comme celui des prestataires de services (bureaux d'études, puisatiers, maçons, etc.).

Ces constats ont bien sûr des conséquences sur la stratégie mise en œuvre au Bénin puisque le modèle culturel de développement économique (de l'individu à la société dans son ensemble) ne va pas dans le sens d'une décentralisation participative et démocratique.

#### 2.2 Décentralisation

Les <u>étapes de la décentralisation ont commencé en 1990</u> et ne constituent cependant qu'un <u>point de</u> démarrage :

- 1990 : adoption du principe d'une décentralisation administrative comme système d'administration territoriale du pays. L'enjeu se trouvait d'une part, dans la gestion politique du passage d'un système de tout état, à un système de partage de pouvoir et de ressources entre l'état et d'autres acteurs publics et d'autre part, dans la gestion administrative et financière du passage d'un système sans collectivités locales à un système avec des communes.
- 1996 (depuis): réforme de l'administration territoriale: (1) niveau de déconcentration: 12 départements, dirigés par des préfets nommés et (2) niveau de dévolution: 77 communes/collectivités locales, divisées en 546 arrondissements (ces derniers sont des unités administratives sans personnalité juridique ni autonomie financière). Le département du Mono n'est pas encore tout a fait séparé du Couffo (même préfet)
- 2002 (décembre): élections communales: installation des <u>conseils communaux élus (organes délibérants)</u> au cours du premier semestre 2003. Le conseil est présidé par <u>le maire et ses adjoints (organe exécutif)</u>. Les communes disposent d'un <u>budget propre</u>. Les mairies sont dotées de responsabilités importantes puisqu'elles sont <u>maîtres d'ouvrage de toutes les actions de développement au niveau local intervenant sur leur territoire</u> y inclus les domaines de l'eau et de l'assainissement. Des élus sont mis en place comme chefs d'arrondissement. Il ne manque plus que <u>l'élection des chefs de village/quartier</u> pour achever l'organisation de représentation de la population. Les communes ont maintenant 2,5 années d'expérience. <u>Le transfert effectif des compétences et surtout la problématique de l'allocation des ressources reste à l'ordre de jour.</u>

#### 2.3 Eau et assainissement

#### 2.3.1 LA SITUATION DU SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT

- Approvisionnement en eau potable en milieu rural reste assez bas (avec un accroissement du taux quand même remarquable à 46% en 2003 La situation oblige cependant encore plus de la moitié de la population rurale de s'approvisionner aux marigots, à la rivière ou aux puits non protégés.
- Niveau d'investissement dans les points d'eau était de 4.650 millions de FCFA en 2001, dont 20% proviennent du budget national. Le nombre de points d'eau modernes est estimé à 11.125 (2003, population de 6.750.000).
- Les conditions d'hygiène et d'assainissement de base de la population béninoise demeurent précaires. La situation est marquée par : (1) un faible taux de couverture en ouvrages d'assainissement, (2) la méconnaissance des pratiques élémentaires d'hygiène et (3) la résistance au changement de comportement favorable à l'hygiène et à l'assainissement entretenue par les tabous et certaines pratiques socio-culturelles.

#### 2.3.2 LES POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES

- Contexte favorable
- Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 2003-2005) : des objectifs spécifiques pour cette période étaient notamment la construction de points d'eau pour alimenter en eau potable 878.500 personnes de plus en zone rurale, l'amélioration de la gestion des ressources en eau et l'augmentation de l'efficacité des services publics du secteur.
- Horizon (2004-2015): (en fait, la relecture de la stratégie PADEAR depuis 1995, Projet d'Assistance au Développement du secteur de l'Eau et de l'Assainissement en milieu Rural). Il s'agit de la stratégie nationale pour l'alimentation en eau potable. Cette stratégie aborde la maîtrise d'ouvrage par la commune, en élargissant la participation financière des communautés, en promouvant de nouvelles technologies appropriées pour la réduction des coûts et en introduisant les domaines de l'assainissement, du genre et du SIDA. La stratégie prescrit trois scénarios par rapport à l'organisation des travaux de construction des ouvrages d'alimentation en eau potable. Scénarios 1 et 3 prévoient un système de financement public de l'état par délégation et transfert aux départements (scénario 1) ou aux communes (budgets communaux, scénario 3). PROTOS s'est conformé au scénario 2 qui prévoit que les communes peuvent obtenir des points d'eau, sur fonds propres générés par les communes et les financements obtenus par la commune à partir de dons, legs et partenaires divers/subventions.

- La politique pour l'alimentation en eau potable a un caractère très pratique axé sur les étapes de la réalisation d'un point d'eau : le processus de réalisation démarre par une demande formelle de la part de la population, suivi d'une analyse technique et communautaire afin de confirmer la motivation des demandeurs, de mesurer la capacité de prise en charge du système, de définir la faisabilité technique et d'évaluer les coûts. Une participation villageoise substantielle est demandée selon le niveau de service demandé. Les points d'eau sont conçus afin que la gestion, l'entretien et la maintenance puissent être assurés par une association des usagers d'eau. Il est prévu qu'un contrat lie cette association à une société de maintenance (pour les ouvrages complexes comme les adductions d'eau villageoises). La politique préfère des adductions d'eau villageoise au puits/forage.
- La gestion des ressources en eau est encore très peu développée et un cadre politique très clair reste à finaliser. Depuis 2001, le Partenariat National de l'Eau s'efforce de rallier l'ensemble des parties prenantes autour de la stratégie de la GIRE. Le PNE a le statut d'une ONG et est membre du réseau Partenariat Mondial de l'Eau. PROTOS Bénin donne également des appuis techniques et financiers comme 'partenaire' du PNE. Depuis janvier 2005, quatre relais (points focaux) sont installés au niveau du département (dans le Mono-Couffo, la structure hôte est l'ONG REPFED, également un acteur dans le programme Haadi-Sud de PROTOS). L'institut hôte du PNE au niveau de Bénin est le Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût (CREPA).

#### 2.3.3 Paysage des acteurs du secteur

- Les ménages : le ménage est à la source des demandes pour les ouvrages. Il contribue aux investissements et à la gestion des installations dont il est usager. La vente de l'eau devient réalité, mais les frais sont généralement à charge des femmes. Les sources traditionnelles d'eau sont encore utilisées par une grande partie de la population (saison de pluies). Peu de gens ont l'habitude d'utiliser exclusivement les latrines.
- Le niveau village : le communauté s'organise en association d'usagers/comité de gestion/comité de suivi/... pour mener à bien leur projet et pour assurer la gestion des infrastructures. Dans le cadre du programme PADEAR, les comités reliés à un point d'eau sont appelés : 'comité de gestion de point d'eau CGPE'. Pour les réparations plus lourdes et l'approvisionnement en pièces détachés, le CPGE est en relation (théoriquement) avec un artisan réparateur (AR). Pour les adductions d'eau, une association des usagers de l'eau (AUE) est créée regroupant l'ensemble des usagers du système. L'AUE signe (en théorie) un contrat avec un exploitant, une convention de cession et d'exploitation avec le maître d'ouvrage (la délégation n'est pas encore systématique avec le maître d'ouvrage

- seule l'AUE joue ce rôle à travers son comité directeur) et un contrat de maintenance avec une structure privée spécialisée agréée par l'administration.
- Les communes : la loi donne à la commune entre autres la charge de la fourniture et de la distribution de l'eau et celle de veiller à la préservation des conditions d'hygiène et de salubrité publiques. Elle doit exercer ces compétences en conformité avec les stratégies sectorielles, les réglementations et les normes en vigueur. En outre, dans l'exécution des opérations qui en découlent et sous sa maîtrise d'ouvrage, elle peut déléguer, se faire assister, concéder, affermer, sous-traiter ou passer contrat aux/par/avec des prestataires privés, les services publics ou l'Etat. Les mairies sont (en train d'être) dotées d'une cellule technique communale ou de conseillers techniques et sont représentées au niveau de l'arrondissement par un chef (qui devrait être élu dans le futur). Le transfert des compétences envers les communes dans le secteur n'est pas encore une réalité. (voir plus loin)
- Les ONG: les programmes dans le secteur interviennent (en théorie) en passant par des ONG pour les activités de maîtrise d'œuvre sociale, couvrant les domaines de l'information et de la communication, de la mobilisation et de la formation des population et associations. On parle ici des ONG locales et des ONG internationales (intervenant, en règle générale, en appui aux ONG locales).
- Le secteur privé : encore jeune et sa capacité encore mal développée. Entraves à leur développement : (1) faiblesse des ressources internes des entreprises, (2) caractéristiques du marché (morcellement en projets/contrats ne permettant pas une continuité des activités des entrepreneurs. Le secteur est constitué par les bureaux d'études, les entrepreneurs, les artisans réparateurs.
- Le secteur public (eau) : sous l'autorité du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique, la Direction de l'Hydraulique est chargée de proposer la politique du gouvernement dans le secteur de l'eau et d'en assurer la mise en œuvre. Les Services départementaux de l'hydraulique constituent la structure déconcentré au niveau des 12 départements et ont pour mission d'assurer la mise en œuvre, chacun dans sa circonscription territoriale respective, de la politique nationale en matière d'eau. Le rôle essentiel revenant aux services départementaux est : (1) l'appui conseil aux communes, (2) le suivi du secteur et (3) la maîtrise déléguée des ouvrages hydrauliques si sollicités. Elles peuvent également agir comme prestataires de services en absence des compétences requises dans le secteur privé. Ce sont ces services qui ont joué et continuent à jouer un rôle important dans l'exécution de la stratégie PADEAR. Les changements inhérents à l'effectivité de la décentralisation positionneront progressivement les directions dans leurs missions régaliennes.

Le secteur public (assainissement) : sous l'autorité du Ministère de la Santé Publique, la direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base est chargée de l'application de la politique nationale en la matière. Au niveau départemental, la direction est représentée par le Service Hygiène et Assainissement de Base des départements. Au niveau des structures de soins (niveau des communes), la direction dispose d'agents d'hygiène exerçant dans les centres de santé et dans les communautés.

# 2.4 Les autres bailleurs de fonds/programmes de développement/ONG

Les autres bailleurs de fonds au Bénin qui sont actifs dans le secteur de MDO ou programmes sont (pas exhaustif) :

- Le programme PADEAR (voir plus haut), soutenu par différents bailleurs de fonds comme le GTZ/KFW, Danida, la Belgique/CRB, ...
- PNDCC Projet national d'appui au développement conduit par les communautés, géré par le ministère chargé de la Planification et du développement et financé par la Banque Mondiale. Ce programme offre une subvention de 3.000.000 CFCA (par village pour 5 ans). Dans ce projet , les réticences des bailleurs de fonds finançant les projets à déléguer réellement la maîtrise d'ouvrage aux mairies étaient évidentes. C'est seulement après une grande protestation des maires (appuyés par les préfets) pendant une réunion de démarrage, que l'on a décidé d'impliquer les communes.
- SNV (Haadi-Sud et autres programmes)
- Helvetas (programme PACEA)

# 3 SYNTHÈSE DES CONSTATS RELATIFS À L'ORGANISATION À L'APPUI À LA MDO

Dans ce paragraphe, le consultant décrit ses constats par rapport au montage institutionnel de l'appui à la maîtrise d'ouvrage, les constats sur l'appui, l'application du système PROTOS et fait référence aux expériences d'autres bailleurs de fonds.

## 3.1 Remarques par rapport à la méthodologie de PROTOS

PROTOS ne travaille pas avec une méthodologie très élaborée ou systématisée par rapport à l'appui à la maîtrise d'ouvrage en général. Néanmoins, il existe un document qui rassemble différents éléments dans le

cadre d'un projet spécifique, le Haadi-Sud. Le document aborde des éléments pertinents et résume les idées principales du coordinateur du projet sur l'exécution du projet (usage interne pour la coordination du projet) et a été préparé dans le cadre de cette étude évaluative. Le document ne peut pas être considéré comme un guide pratique (plus générique) qui touche tous les aspects du processus de la MDO et qui est utilisable par un public spécifique (partenaires, communes, ;...). Le bureau de PROTOS au Bénin en est conscient. Le consultant de ACE Europe confirme que la pratique et les interventions sur le terrain sont plus nuancée et bien réfléchi comparés au document .

En bref, la méthodologie en matière de maîtrise d'ouvrage dans le secteur de l'alimentation en eau potable et l'assainissement est décrit (dans ce document) comme : « l'approche participative multi acteurs (services techniques et politiques, bureaux d'études, société civile, entrepreneurs, ...) et multisectorielle (eau potable et santé humaine), basée sur une demande (les bénéficiaires doivent formuler une demande) et qui repose sur la maîtrise d'ouvrage communale (la commune comme porteur du processus) dans le contexte de la décentralisation ».

La méthode devrait ainsi tenir compte des faiblesses des communes en milieu rural et semi urbain: manque de moyens techniques, économiques, financiers et humains et notamment l'absence de poste et/ou service de développement local dans l'organigramme des communes.

La méthode devrait se dérouler en trois grandes phases qui prennent en compte l'évolution du cycle de gestion du projet et le processus de la réalisation des ouvrages (plutôt que le processus de la MDO):

- 1. L'identification
- 2. La réalisation
- 3. L'exploitation

Les grandes phases sont divisées en étapes qui sont étroitement liées à la 'logique projet' (voir les activités spécifiées) :

PHASES	ÉTAPES	TÂCHES/ACTIVITÉS		
l'identification	<ul> <li>définition du cadre légal de</li> </ul>			
	collaboration (ex.			
	convention de partenariat)			
	<ul> <li>planification des actions</li> </ul>			
	■ analyser l'impact des	■ Sensibilisation de tous les acteurs et		
	actions prévues	bénéficiaires		

la réalisation	<ul> <li>formuler les microprojets de</li> </ul>	<ul> <li>Analyser les demandes de microprojets et</li> </ul>
	réalisation des ouvrages	analyse de la pertinence de leur éligibilité
	<ul> <li>rechercher le financement</li> </ul>	<ul> <li>Sélection des microprojets</li> </ul>
	<ul> <li>exécuter les projets</li> </ul>	<ul> <li>Élaboration des dossiers d'appel d'offres pour</li> </ul>
	• évaluer le processus de	entreprises, bureaux d'étude et ONGs
	l'exécution	d'intermédiation sociale
		<ul> <li>Identification et sélection des entrepreneurs,</li> </ul>
		bureaux et ONGs et signature de contrats
		<ul> <li>Mise en place du dossier de financement</li> </ul>
		■ Envoi copie des dossiers de financement à
		PROTOS Cotonou
		<ul> <li>Examen des dossiers par le représentant du</li> </ul>
		bailleur
		<ul> <li>Demande avis de non objection au financement</li> </ul>
		du représentant du bailleur
		■ Formation des comités de gestion des
		microprojets
		<ul> <li>Financement du microprojet</li> </ul>
		<ul> <li>Contrôle technique des chantiers (et contrôle du</li> </ul>
		contrôle)
		<ul> <li>Exécution du microprojet</li> </ul>
		■ Formations intégrées à la réalisation des
		microprojets, formations pour un changement de
		comportement en matière d'eau, d'hygiène et
		d'assainissement
		<ul> <li>Réception provisoire et définitive</li> </ul>
		<ul> <li>Justification de l'utilisation des fonds</li> </ul>
l'exploitation	<ul> <li>exploiter l'ouvrage</li> </ul>	<ul> <li>exploitation, entretien et maintenance</li> </ul>

Autres remarques par rapport à la méthode telle qu'elle est décrite:

- La méthode ne fait pas une différence entre les secteurs d'eau et d'assainissement
- La méthode ne touche pas vraiment l'interaction directe entre acteurs institutionnels/locaux et la concertation.
- Le projet est surtout ciblé sur la phase de la réalisation des ouvrages et les aspects techniques (y
  inclus des effort pour le changement des comportements relatifs à l'hygiène). PROTOS est conscient

du fait qu'un travail de véritable facilitation reste à faire avec les principaux acteurs de la gestion du service de distribution de l'eau et de maintenance des ouvrages d'hydraulique villageoise, afin que les licences ou protocoles ou contrats de gestion par délégation (de la commune vers les bénéficiaires réunis dans des comités) deviennent une réalité au Bénin.

- Les aspects sociaux ne sont pas clairement intégrés.
- La méthode ne touche pas à l'organisation de l'appui à la maîtrise d'ouvrage (pas de directifs sur l'organisation de l'appui par PROTOS)
- La méthode fait le lien avec les OMD et les principes de GIRE

# Pour chaque phase, des outils sont spécifiés :

PHASES	OUTILS		
l'identification	Plan d'action		
	<ul> <li>Outils pour faciliter le processus de sélection des villages</li> </ul>		
	<ul> <li>Fiche d'appréciation in situ et autres outils pour rassembler des données</li> </ul>		
	Fiche de demande de microprojet		
	■ Installation des comités de suivi à l'échelle des villages (y inclus les documents		
	juridiques)		
	<ul> <li>Outils de mobilisation de la contrepartie financière</li> </ul>		
	<ul> <li>Grille d'identification des ONG d'intermédiation sociale</li> </ul>		
la réalisation	Modèle d'acte de donation de terrain		
	<ul> <li>Différents types de Termes de Référence</li> </ul>		
	<ul> <li>Différentes grilles d'évaluation des offres et entreprises</li> </ul>		
	<ul> <li>Modèles de contrats (dans le cadre du projet)</li> </ul>		
	<ul> <li>PV de réception provisoire et définitive</li> </ul>		
	Outil PHAST et suivi PHAST		
L'Exploitation	<ul> <li>Différentes fiches d'évaluation</li> </ul>		
	Outils pour le planning		
	<ul> <li>Outils de formation et de suivi de la gestion des ouvrages</li> </ul>		
	<ul> <li>Outils d'activité de renforcement des capacités des communes</li> </ul>		

# 3.2 L'appui à la maîtrise d'ouvrage en pratique : le projet Haadi Sud

Dans ce paragraphe le consultant analyse comment PROTOS a organisé son appui à la MDO. Pour clarifier les constats, le premier point porte sur les relations entre les acteurs impliqués dans le projet Haadi-Sud. Après la description, le consultant résume l'appréciation des stakeholders.

L'appui est lié à l'objectif spécifique de HAADI-SUD: 'Renforcement des capacités et de la position des acteurs clés (y compris les aspects genre)'. Les <u>groupes cibles</u> sont: les <u>communes et les villageois</u> qui ont formulé une demande pour avoir un point d'eau (ou ouvrage d'assainissement). L'appui passe surtout par ces deux axes: <u>communes (d'une manière directe)</u> et villageois envisagés comme les futurs MDO délégués et responsables de la gestion (<u>indirecte</u>, par les ONG d'intermédiation sociale).

# 3.2.1 DESCRIPTION DU SCHÉMA DES ACTEURS (VOIR PAGE SUIVANTE)

Le consultant a utilisé le schéma du rapport de démarrage comme base. Le schéma ci-dessous porte sur les phases d'identification et de la réalisation seulement : la phase de l'exploitation n'a pas encore démarré vraiment.

#### Le schéma

A gauche (côté tâches) se trouvent tous les acteurs gouvernementaux. A droite (côté résultat) se trouvent les citoyens et les organisations de la société civile, comme les comités de suivi. En bas, dans un cadre vert, se trouvent les organisations du secteur privé et les ONG (d'intermédiation sociale) qui sont contractualisées par la commune pour l'exécution de tâches précises. Au milieu (processus de réalisation), se trouvent deux structures (établies dans le cadre du projet Haadi-Sud): le comité de pilotage départemental qui coordonne la mise en œuvre du projet Haadi-Sud (et veille à la conformité du projet) et le comité de pilotage communal (5 au total, un comité par commune) qui doit mener les activités du projet (identification, réalisation et exploitation).

Pour la description des tâches au niveau de la commune dans le secteur eau et assainissement, voir plus haut. Les résultats concrets dans le cadre de Haadi-Sud portent sur des ouvrages pour l'eau potable et l'assainissement de différents types dans 5 communes (pour l'instant) et des comités de suivi (échelle village) pour l'exploitation et l'entretien des ouvrages.

#### PROTOS

PROTOS travaille sur base d'une convention de financement avec le Fond de Survie belge (FSB). PROTOS a signé un accord de partenariat avec l'ONG SNV pour l'exécution conjointe programme. Il n'y a pas de stricte division des tâches : chaque mois, il a des réunions de planification auxquelles participent les maires (ou plutôt les représentants des maires) et les ONG de l'intermédiation sociale. C'est là que les tâches sont réparties.

#### Structures de gestion

Le comité de pilotage départemental a été créé par le préfet (au moyen d'un arrêt, comme cela de faisait avant la décentralisation) et tous les acteurs en bleu en font partie (ou sont représentés). PROTOS joue le rôle du représentant du bailleur dans ce comité. Le comité se réunit au moins une fois par an. Le comité de pilotage communal à été mandaté par le conseil communal (dans chacune des 5 communes, un Arrêté Communal a institué le comité) pour gérer le projet Haadi-Sud. Tous les acteurs en jaune font partie de ce comité. Le niveau arrondissemental (entre village et commune) est représenté par deux chefs d'arrondissement (CA). PROTOS joue le rôle de conseiller technique dans ce comité. Le comité se réunit au moins 3 fois par an. Les cahiers des charges, les passations de marché, les dépouillements des offres, ... se déroulent dans ce comité. Le comité communal d'évaluation joue son rôle pour l'analyse des offres.

Ces structures ont été mises en place pour éviter que les pouvoirs attachés aux postes des nouveaux élus soient mal utilisés, pour associer d'une manière formelle les services de l'état et pour assurer la continuité des interventions de développement après les élections. L'ordre du jour est préparé par PROTOS/SNV et discuté avec le représentant du maire avant la réunion.

Le schéma montre clairement que les bénéficiaires des ouvrages ne sont pas impliqués dans les structures de gestion du programme, ni dans la gestion du processus de la MDO. Il est entendu que les bénéficiaires sont représentés par leurs élus et que les ONG d'intermédiation sociale, qui sont contractées par les communes (1 ONG par commune) et qui fonctionnent comme relais d'information (à deux voies). Les bénéficiaires doivent établir un comité qui rédige des statuts (en accord avec la politique nationale) avec mention des membres élus. Le CAR Bénin ne voit pas vraiment un problème dans cela : « selon les textes législatifs ce sont les maîtres d'ouvrages qui signent les contrats aux deux phases indentification et réalisation. A la phase exploitation les représentants des bénéficiaires (dans les comités) devront signer des

contrats avec des vendeurs aux points d'eau, et des exploitants, selon les conventions de délégation signée avec les mairies. »

#### Le financement des ouvrages

Tout commence par une demande des villageois, clairement formulée (avec l'appui des ONG d'intermédiation sociale). Ces demandes sont rassemblées par les chefs d'arrondissement. Les communes reçoivent un fonds d'investissement FSB de PROTOS qui est versé sur un compte Haadi-Sud au nom de la commune (au Service Epargne du Trésor) et où la contrepartie des villageois est versée également. Cela représente une rupture avec les pratiques (par exemple dans le cadre du PADEAR, où la contrepartie des villageois n'est pas versée sur un compte géré par la commune. Ce transfert financier est basé sur une Convention de financement entre PROTOS et la commune. Cette convention oblige la commune à avoir un plan d'action, un cahier des charges pour l'ONG d'intermédiation sociale, à organiser l'animation et à faire des rapports d'avancements et financiers. Les contrats avec les ONG ne sont pas renouvelés automatiquement : chaque année il y a une séance d'évaluation à la mairie, en présence des chefs d'arrondissement, PROTOS et SNV. Les communes elles-mêmes ne donnent pas de contrepartie financière. Lorsque cela est nécessaire, PROTOS peut refuser un avis de non-objection pour débloquer les finances. Cet avis est nécessaire pour retirer l'argent du Service Eparqne du Trésor.

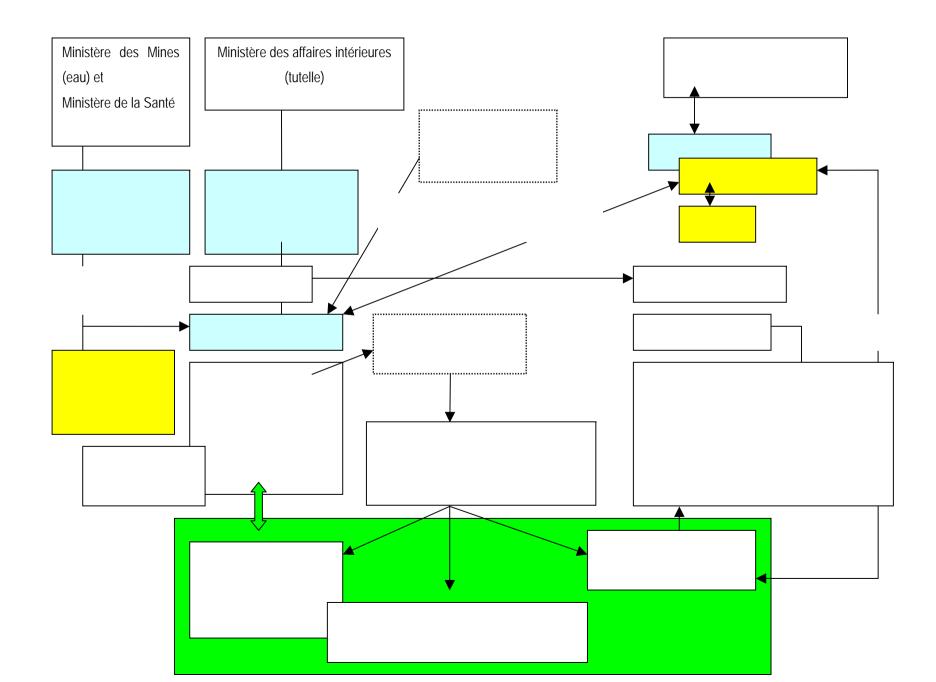
# Répartition des rôles et responsabilités

Commune	Maître d'ouvrage (pour les ouvrages de caractère public)		
'porteur'	Régulateur		
Comité de suivi pour Maître d'ouvrage délégué (mais pas officiellement)			
le point d'eau	Demande		
'co-porteur'	Cofinance		
	Suit le chantier		
	Rend compte de la vente d'eau aux usagers		
ONG d'intermédiation	Prestataire de service		
sociale	Mobilise et appuie les comités de suivi pour formuler la demande, mobilise la		
	contrepartie et suit le chantier (contact avec les entrepreneurs et bureaux d'études)		
Services d'état	Conseil technique		
	Contrôle régalien		

PROTOS/SNV	Accompagnement des communes		
'faciliteur'	Renforcement des capacités des ONG d'intermédiation sociale		

#### Relations sur le terrain

On constate que les élus descendent dans les villages. En fait, les acteurs qui devraient être le plus souvent sur le terrain sont les services d'état hydraulique, les ONG, SNV/PROTOS, les bureaux d'études et les entrepreneurs. Ils rencontrent les comités de suivi lors de chaque réception d'un ouvrage. Dans ce schéma, les relations entre les services d'état et les comités de suivi passent par la commune (sur le terrain : le fonctionnaire technique, au niveau décisionnel : les personnes élues). Auparavant ce passage par la commune n'existait pas, et même dans le programme PADEAR, on constate que les services d'état travaillent directement avec des villageois. En principe, les ONG sont suivies sur le terrain par les communes (le fonctionnaire technique), en réalité, ce suivi se fait sur base des rapports mensuels et trimestriels. Il y a 4 ONG qui ont été sélectionnées: REPFED, AVPN (qui travaille pour deux communes), JAE et CERIDAA. Chaque ONG a un coordinateur et un animateur qui sont impliqués dans le projet. Seule l'AVPN travaille avec une animatrice féminine.



#### 3.2.2 INFLUENCES CONTEXTUELLES

La décentralisation inachevée : transfert de compétences et de moyens

Le rôle d'un nouvel acteur, la commune, n'était pas prévu dans la première stratégie PADEAR et son intégration dans les processus établis reste à réaliser. Des changements importants sont attendus à court et moyen terme en vue d'assurer la mise en conformité des politiques et stratégies d'intervention avec le nouveau cadre légal. Les questions ouvertes sont :

- Le transfert des compétences et la régulation de la maîtrise d'ouvrage (et sa délégation) dans les communes et l'interrelation avec les communautés villageoises (manque de dispositifs pour déléguer la MDO aux comités villageois)
- 2. La capacité et la compétence des communes pour élaborer des plans de développement locaux/sectoriels, y compris la question du budget communal et l'accès aux financements. Les compétences des mairies (et des cellules techniques communales) sont souvent encore trop limitées pour qu'elles puissent mener le dialogue intra communal nécessaire à l'élaboration d'un plan de développement communal pour le secteur de l'eau et d'assainissement. Le cadre législatif est encore insuffisamment maîtrisé par les conseils municipaux et largement méconnu par la population.
- 3. La mise en place de la relation et du rôle de contrôle régalien et appui-conseil des services départementaux hydrauliques (et les services hygiène et assainissement de base) envers les communes (« faire émerger les nouvelles autorités de l'eau selon leur cahier de charge »). Voir aussi la difficulté des services techniques à jouer leur nouveau rôle de conseiller technique et de garant du respect des règles et normes sectorielles.
- 4. La petite taille des marchés au niveau des communes, nécessitant d'être regroupés à un niveau supérieur.
- 5. Le droit de regard de la mairie sur les ouvrages d'aménagement hydrauliques des groupements de producteurs (par exemple : permis de construire)
- 6. Manque de moyens : la décentralisation fiscale est bloquée, les mairies manquent de moyens par exemple pour les déplacements sur le terrain.

## La gestion et l'entretien des ouvrages

Il y a une faible appropriation des ouvrages par les communautés, car une fois la demande soumise, leur implication dans l'exécution reste limitée. Souvent, l'exploitation et la gestion ne sont confiées aux

communautés qu'après l'achèvement des travaux. Il est clair que le niveau d'organisation des communautés est faible : les problèmes se situent surtout au niveau du fonctionnement et du manque de base économique. Un débat actuel porte sur une vision plus commerciale des systèmes revenant à organiser la vente de l'eau au village comme un business 'alternatif' : dans un souci d'équité, il importe d'offrir des services aux petites communautés qui ne répondent pas aux critères des programmes d'investissement et qui sont laissées pour compte.

#### La maîtrise d'œuvre

Le secteur privé Béninois opère dans des conditions macro-économiques difficiles et dans un cadre législatif peu explicite, de pair avec un contexte institutionnel en pleine mutation face à la décentralisation en cours. Il en découle une instabilité du marché. A côté de ça, on constate des insuffisances dans la gestion d'entreprises. Ceci modère la motivation pour investir dans les ressources (humaines, matérielles) internes, qui sont par conséquent souvent insuffisantes en nombre et qualité/qualification. Finalement, il y a les lacunes dans l'ingénierie sociale : il semble nécessaire que les ONG et les animateurs de terrain engagés par ces dernières fassent preuve de plus de professionnalisme. Les animateurs/animatrices en place maîtrisent maintenant bien les concepts de l'animation, mais il n'est pas clair dans quelle mesure le coaching par les cadres supérieurs suffisera pour appuyer des nouveaux animateurs. L'exigence de la polyvalence et du professionnalisme des animateurs de terrain dans les domaines d'ordre social, technique, organisationnel et financier implique de la part des projet le financement de formations et de suivit sur le terrain à long terme.

#### Le développement de l'assainissement (voir aussi point 2.3.)

Manque de compréhension du lien entre eau/assainissement/maladies. Conséquence : peu de motivation pour investir dans les ouvrages pour l'assainissement, par exemple les latrines familiales ou la salubrité, par exemple les caisses vitrées aux marchés. En faite : les villageois, équipes communales, départementales et ministères (sans parler des ONG et institutions internationales) ont des stratégies et intérêt différents et souvent en opposition.

#### 3.2.3 APPRÉCIATION DU MONTAGE INSTITUTIONNEL

Le montage institutionnel de Haadi-Sud a des points forts et des points faibles en ce qui concerne l'appui à la maîtrise d'ouvrage.

#### POINT FORTS POINTS FAIBLES

# Le montage institutionnel :

- Favorise les contacts entre les acteurs (au niveau communal et avec les services départementaux)
- Favorise l'approche participative multisectorielle
- S'inscrit dans la logique de la décentralisation et favorise l'articulation des rôles dans le contexte de la décentralisation
- Valorise la connaissance et l'expérience locales (du secteur privé)
- Favorise la transparence des décisions prises au niveau de la commune (par les comités de pilotage et l'usage des comités communaux d'évaluation)
- Met le contrôle de l'exécution entre les mains de la commune
- Favorise la spécialisation: les ONG peuvent se concentrer sur leur rôle d'intermédiation sociale
- Tient compte des compétences actuelles limitées des comités de suivi
- Le processus est initié par la base (voir la demande)

- Absence de liens réciproques directs et formels entre la commune comme MDO et les villages/communautés (comment 'sauter' de la gestion d'un ouvrage à la formulation d'un développement local ?)
- Reconnaissance de la légitimité des comités de suivi faibles (risque?)
- Implication des villages dans le processus de prise de décisions est limitée (consultation sur les besoins, et relais par les ONG, pas de moyens pour contrôler l'utilisation des budgets)
- Faible implication formelle/institutionnelle du conseil communal (dont le rôle est quand même de mettre en place des politiques sectorielles) dans l'ensemble. Selon le CAR Bénin le problème est surtout la faible appropriation par le conseil communal.
- Les structures prévues pour la concertation ne sont pas encore établies, les structures existantes fonctionnent plutôt comme des instruments pour l'exécution du programme
- Manque de lien avec des fora d'échange et de communication (PROTOS membre du partenariat national de l'eau du Bénin, PNEAU)

#### 3.2.4 L'APPUI AUX COMMUNES

L'objectif de l'appui aux communes dans le cadre de Haadi-Sud est que chaque commune <u>assure et assume</u> le rôle de MDO des ouvrages de caractère public par rapport aux autres acteurs/intervenants et aux citoyens. Le fait d'assurer peut se faire, si pertinent ou nécessaire, par délégation aux bureaux d'étude, entreprises, ONG, organisations de base. <u>Le fait d'assumer se manifeste au travers de la prise de responsabilité ('ne pas</u> croiser les bras'):

- Pour l'organisation et la gestion du processus (de réalisation des services de base)
- Pour la gestion de la complémentarité (légale) des acteurs qui interviennent sur le territoire
- Comme propriétaire responsable des ouvrages à caractère public
- Pour l'implication de la population

Les deux, assurer et assumer, vont ensemble mais dans la réalité beaucoup de communes exigent que les services de l'Etat leur rétrocèdent les ouvrages hydrauliques existants, sans montrer qu'elles sont prêtes à assumer leur rôle.

Pour l'analyse de la pratique, le consultant a utilisé cet objectif comme point de départ et comme principe pour mettre de l'ordre dans tous les constats.

Le consultant constate que PROTOS travaille actuellement surtout sur les aspects 'd'assurer'. Les facteurs explicatifs pour ce constat sont :

- Les étapes post-réalisations ne sont pas encore élaborés (voir l'avis du PNE)
- La commune est encore trop faible (facteur endogène) et ses compétences sont encore trop fort contestées pour qu'elle puisse gérer la complémentarité des acteurs sur le terrain

Néanmoins, le consultant constate que l'appui de PROTOS pour mieux organiser le processus a résulté dans le recrutement du personnel pour le développement local (personnel qui n'est pas payé par le projet).

Qu'est -ce que les communes doivent assurer ? La commune doit assurer que :

- 1. Les besoins et les attentes dans les secteurs sont identifiés et clairement formulés (conformément au plan de développement communal et la politique sectorielle (nationale) en matière d'eau et assainissement)
- 2. Elle peut prendre une décision informée ('informed decision') sur: la technologie, les compétences et le prix de ce qu'elle va réaliser, la priorité des ouvrages et les communautés bénéficiaires
- 3. Les moyens financiers (endogènes) sont identifiés et mobilisés
- 4. Ces décisions sont en cohérence avec la politique locale et nationale

- 5. Les ouvrages sont techniquement en règle
- 6. L'exécution par les tâcherons est conforme aux accords
- 7. Les autres acteurs institutionnels peuvent être associés (obligatoire ou par nécessité)
- 8. Elle peut rendre compte des activités et dépenses vis à vis du conseil, la tutelle (et la population) pour la MDO privé voir le programme PAHA plus loin: remplacer par 'membres'
- 9. Elle peut évaluer les réalisations
- 10. Il y a du personnel pour l'organisation et le suivi du processus

Le projet Haadi-Sud a développé des activités pour chaque point, voir le tableau ci-dessous. En dessous des activités (à faire), le consultant a résumé les contraintes constatées sur le terrain et exprimées par les acteurs.

1. le	dentification et	-A faire: étude de lieu, échanges avec la population, voir l'information des services			
formulation des besoins					
		- <u>Contraintes</u> : connaissance faible des méthodes (étude, maîtrise des techniques			
		d'intermédiation), mauvaise compréhension des rôles et tâches sur le terrain (voir			
		PADEAR), capacité de la population pour formuler ses besoins			
2. ł		- <u>A faire</u> en général: collecte des informations complètes, fiables et comparables,			
info	rmée sur:	consultation et implication de la population, concertations avec les autres intervenants			
		pour éviter des doublures et assurer des interventions pertinentes,			
ŀ	la technologie	1.Pour la technologie: étude technique de faisabilité			
-	les compétences et	2. Pour les compétences: passation des marchés, utiliser la commission			
	le prix des	communale d' évaluation			
	tâcherons	3. Pour prioriser: appliquer les critères nationaux existants (et développer			
ŀ	les priorités	d'autres si nécessaire en accord avec le plan de développement local) pour			
	(ouvrages et	prioriser, allocation efficiente des moyens financiers limités aux priorités.1			
	bénéficiaires)				
		- <u>Contraintes</u> : l'influence de la politique, les attentes de la population, la capacité			
		d'élaborer des termes de référence et des devis, les capacités de la commission			
		d'évaluation pour le dépouillement des offres, l'élaboration des contrats, l'application			
		des formules			

<sup>1</sup> Pour le projet Haadi-Sud : le choix des villages et activités est fait à base de deux documents de stratégie. La première est le plan de développement communale, qui priorise les besoins en matières d'infrastructures sociocommunautaire et le

rapport de mission Bénin révision FR/ACE02/28/02/2006 13:29/

24

3. Moyens financiers	-A faire: calculer les coûts, budgétiser, planifier les investissements, faire appel aux citoyens pour mobiliser leur contrepartie (prévue dans la politique nationale)  -Contraintes: manque de stratégie pour la recherche de finances (exogènes et endogènes), mobilisation des bénéficiaires qui pose parfois des problèmes, méfiance des capacités de la commune du côté des citoyens et ld'autres niveaux de gouvernement, décentralisation financière bloquée
4. cohérence avec la	-A faire: insérer les activités dans le plan de développement local (et sectoriel),
politique locale et	analyser les conséquences des politiques nationales, concertation avec les autres
nationale (sectorielle)	niveaux de gouvernements
	-contraintes: mécanismes pour se concerter et échanger n'existent pas ou ne fonctionnent pas très bien, qualité du dialogue entre les niveaux de gouvernement, manque de décrets pour l'application de la loi, vides juridiques
5. techniquement en	-A faire: appliquer et suivre les règles techniques (elle-même ou par un bureau
règle	d'étude contractualisé), associer le contrôle régalien départemental. -Contraintes: connaissances techniques faibles dans les communes, et absence de
	services techniques
6. L'exécution conforme	-A faire: suivre les tâcherons, interpellations si nécessaire (problèmes signalés par les
aux accords	bénéficiaires).
	-Contraintes: manque de personnel qualifié, les communes elles-mêmes parfois ne suivent pas les accords.

deuxième est l'étude de milieu réalisé par PROTOS au début du programme par rapport au couverture des infrastructures dans chaque commune. Au début de chaque campagne les dossiers de demande des villages sont étudiés sur base des critères donnés par la politique nationale (ie population, distance points d'eau, mobilisation du contre partie, etc.) et le choix fait sur base de ces deux documents.

7. Associer d'autres	-A faire: convoquer d'autres institutions au moments pertinents, informer les autres
acteurs institutionnels	acteurs (voir aussi ci-dessus)
	-Contraintes: flou institutionnel, manque de mécanismes formels légitimes, d'autres acteurs assument des rôles qui ne sont pas les leurs
8. rendre compte	-A faire: présenter les données (décisions, réalisations, dépenses, changements,)
	pertinentes d'une manière compréhensible pour les acteurs concernés, assurer un
	système de collecte d'information sur les réalisations, impliquer le conseil communal
	comme pouvoir législatif (mettre les points à l'ordre de jour et assurer une
	approbation).
	-Contraintes: manque de systèmes pour rendre compte, faible qualité des rapports et
	des comptes rendu.
9. Evaluation (au niveau	-A faire: revoir les activités et les résultats, analyser les effets, identifier les leçons
des acteurs)	tirées et les étapes suivantes, changer et amplifier le plan d'investissement et le plan
	de développement communal (sectoriel) si nécessaire.
	-Contraintes: faible capacité d'évaluation
10. Personnel	-A faire: maintenir et rendre disponible du personnel, recruter du personnel qualifié en
	planification et budgétisation si nécessaire, mobiliser le personnel pour le suivi
	Contraintes, faible orientation vers la responsabilisation du personnel per reppert sur
	<ul> <li>Contraintes: faible orientation vers la responsabilisation du personnel par rapport aux tâches, manque de politique du personnel (HR), manque de moyens financiers</li> </ul>
	iaches, manque de politique du personnei (FIR), manque de moyens imanciers

# 3.2.5 APPRÉCIATION DE L'APPUI AUX COMMUNES

Le consultant note que l'appui aux communes consiste en une stratégie qui combine :

l'accompagnement des acteurs communaux (élus, comme les Cas et les maire adjoints, et fonctionnaires à travers le comité de pilotage communal et individuellement: apprentissage par l'expérimentation du processus de planification, sélection, priorisation, prise de décision. Le ciblage actuel vise les fonctionnaires plutot que les élus. L'approche personnalisée plutôt axée sur l'équipe exécutive du projet de la commune de plus en plus disponible) permet d'influencer (exercer des pressions douces) pour obtenir des changements d'attitudes.

- La formation (membres du comité de pilotage communal et comité exécutif)
- La proposition et l'élaboration des outils et documents adaptés (tous les exemples sont là)
- Last but not least : le transfert de moyens (fonds) sur le compte de la commune

PROTOS applique une approche intégrale (qui touche tous les aspects qui permettent d'assurer le rôle de MDO). Deux remarques : le consultant conclut que l'appui relatif aux aspects financiers est sous-développé (excepté pour la mobilisation des ressources au niveau des villages), de même que l'appui pour renforcer les capacités de rendre compte et d'évaluer (sauf pour les ONG d'intermédiation sociale).

Autres conclusions : l'appui aux communes

- est ciblé surtout sur l'exécution des tâches de MDO et sur les capacités de compréhension et d'organisation
- est moins ciblé sur l'aspect de développement ou d'articulation d'une politique (sectorielle) locale partant de la base (on accepte/ne conteste pas le plan sectorielle nationale) voir aussi relation comité de pilotage communal et conseil-, manque d'un appui spécifique pour les chefs d'arrondissement et pour le caractère opérationnel du comité (pas de débat)
- met ensemble différents acteurs au niveau local (dans le comité et sur le terrain) en vue de l'exécution du programme et la planification collective
- ne touche (n'influence pas) pas vraiment aux liens verticaux (et les relations entre les niveaux de gouvernement) (en effet, l'action de la coordination de Haadi est de faire comprendre aux communes leurs rôles et responsabilités pour influencer les positions et stratégies au niveau vertical et cela demande du temps)
- attaque surtout les contraintes endogènes (et moins les contraintes contextuelles (voir point précédent))

<u>Une comparaison avec le programme PACEA</u> (eau et assainissement, autre bailleur) a révélé quelques points intéressants. L'appui à la MDO est lié à l'objectif spécifique « faciliter la création des conditions d'un développement durable du secteur de l'eau et de l'assainissement à travers des appuis à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre et du transfert des compétences au niveau des communes »:

 l'appui est aussi (par conception du programme) dirigé vers les chefs d'arrondissement (qui sont considérés comme 'moteurs de développement'). Le projet leur donne également une tâche concrète, notamment de

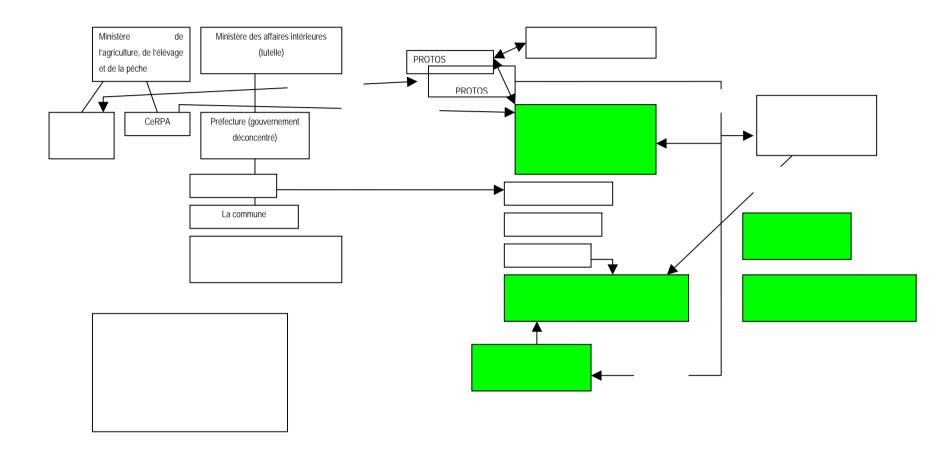
- suivre les comités de gestion (des ouvrages) et être l'interface entre les comités et les réparateurs.
   Cette démarche a été prise en vue de l'élection des chefs de village dans un proche avenir. Ces chefs constitueront des conseils d'arrondissement qui seront présidés par les chefs d'arrondissement
- Le PACEA essaye d'impliquer plus formellement les services de l'état par l'introduction d'une approche triangulaire avec les services de l'état déconcentré. L'objectif est de transférer leurs compétences dans la MDO aux communes.
- Un résultat concret et attendu est le développement des plans sectoriels d'eau et d'assainissement qui seront approuvés par le conseil communal
- Expérimenter: la 'délégation' des différents points d'eau à un opérateur (qui a un accès plus facile aux microcrédits) ensemble avec des fédérations des comités des consommateurs/comités de gestion ou de suivi
- Préparer l'élection des chefs de village et du conseil arrondissementier
- Favoriser les consortiums de bureaux d'étude et ONG (joindre les aspects techniques et sociaux)

<u>La comparaison avec PAHA</u> (secteur agricole et MDO privée, projet de PROTOS) a révélé quelques différences entre la MDO communale (ouvrages publics) et la MDO privé. La plus grande différence se trouve dans : (1) la priorisation des ouvrages/interventions : la commune a un budget propre (limité) qui doit servir la communauté dans sa globalité et (2) les mécanismes pour rendre compte : la commune doit tenir compte de la tutelle, des bénéficiaires directs (consommateurs) et aussi de la population totale (électorat) de la commune.

Le schéma ci-dessous du programma PAHA nous amène aux constats suivants :

- La commune n'est pas impliquée (la loi n'est pas claire sur le droit de regard). Le côté droit du schéma est prioritaire.
- Les services déconcentrés: sont impliqués d'une manière indirecte (parfois invités pour participer aux dépouillements des offres techniques et financières)
- Les mêmes aspects pour <u>assurer le rôle de MDO</u> (voir en haut) sont en jeu, sauf pour la priorisation (décision informée)
- L'appui travaille surtout sur: la formulation des besoins, la décision informée (voir la technologie approprié et simple versus l'idée de l'UDP et des bureaux d'études), l'exécution en accord avec les autres acteurs qui sont associés, l'organisation (établissement d'un comité riz)
- L'appui à la base est assuré par des ONG : leur rôle actuel est de former les producteurs dans la culture du riz et la gestion des aménagements simples. A l'avenir, leur rôle devra changer et les

- UCPs (plus au moins inactifs pour l'instant) devront travailler pour leurs membres. Perspective: renforcer les structures intermédiaires de l'UDP
- Les producteurs n'ont pas contribué financièrement, mais bien en nature (de la main d'œuvre, voir le contrat avec l'entrepreneur qui spécifiait combien de producteurs devraient être sur le chantier chaque jour).



# 3.2.6 APPUI AUX VILLAGES

Les villages (ou les groupements de villageois autour d'un point d'eau) sont considérés comme

- des 'co-porteur' des réalisations (c'est-à-dire : un partage de responsabilité par rapport aux résultats)
- les gestionnaires de l'ouvrage: organiser les élections, installer le comité de suivi, élaborer le règlement d'ordre intérieur, diviser des tâches entre les membres

Les villageois sont appuyés par les ONG de IS qui sont à leur tour appuyés par PROTOS (sur base d'une analyse très profonde des capacités manquantes et qu'on essaye de renforcer par des formations pertinentes).

L'appui par PROTOS se fait de différentes manières :

- Accompagnement sur le terrain si nécessaire
- En fonction de la planification et des interventions requises: l'appui est organisé à travers des formations et des ateliers (sur base d'une consultation des ONG concernant les capacités qui manquent).

Le consultant constate que le travail dans le cadre de Haadi-Sud est très important pour les ONG impliquées, mais que leur implication ne suffit pas pour mettre au travail tout le personnel. Autre constatation : émergence d'une spécialisation eau et assainissement (qui n'était pas là au début) – voir les domaines d'activité.

Vue globale des ONGs d'intermédiation sociale (sélectionnées par concours)

NOM	NOMBRE DU PERSONNEL	AUTRES PROJETS (QUE	DOMAINES
		HAADI SUD)	
REPFED	21 (dont 1 femme, directrice)	1	Santé, hydraulique, micro
			finance
AVPN	17 (dont 2 femmes, une	2 (dont PAHA)	Biodiversité, eau et
	animatrice)		assainissement, agriculture,
			santé
JAE	20	2 (troisième en attente de	Environnement
		financement)	
CERIDAA	16	1	Santé, eau et assainissement,
			micro-finance, agriculture

#### Appréciation:

- L'appui aux comités de suivi comme co-porteur est très vaste et complexe (et renforce le lien entre l'eau à l'assainissement)
- L'appui comme gestionnaire des ouvrages est encore à réfléchir (valorisation des recettes, systèmes pour des réparations et des renouvellements)
- La base juridique définissant la MDO déléguée ou gestionnaire (semi-) autonome n'est pas encore règlée (risque: l'implication des villageois bénéficiaires dans la maîtrise d'ouvrage est confiée à un 'play ground')
- Les villageois n'étaient pas directement impliqués dans le processus dès le début: les ateliers de démarrage se sont déroulés avec les communes (comme représentants légitimes des citoyens). Les villages étaient représentés à l'atelier de démarrage par des représentants des associations / groupements d'hommes et de femmes les plus influents dans chaque commune). L'atelier d'information était avec les ONGs uniquement (il était entendu que les ONG devaient relayer l'information aux villages)
- Le relais entre commune et villageois par les ONG fonctionne (l'information passe) et les ONG ellesmêmes sont bien placées et ont accès aux informations. Les comités se sentent bien informés par les ONGs et les ONGs sont toujours là pour relayer vers la mairie les problèmes constatés avec les ouvrages ou avec les entrepreneurs.
- Les ONGs confirment qu'elles ont beaucoup appris (outils, méthodes, ..). Les échanges avec les autres ONGs étaient particulièrement valorisés, de même que les évaluations avec les mairies (en présence de PROTOS et SNV).

## 3.2.7 CONCLUSIONS SUR L'APPUI A LA MDO EN PRATIQUE

- 1. PROTOS intervient surtout au niveau local, à travers la commune (directement) et par la population/organisations de base (indirectement)
- 2. PROTOS renforce des ONGs pour appuyer l'organisation et la structuration des villageois/groupements de base
- 3. La phase d'exploitation est la plus faible pour l'instant dans le processus
- 4. Les étapes et les activités qui sont les plus proches des aspects techniques de la MDO sont élaborées en détail

- 5. Les bénéficiaires sont appuyés pour s'organiser et les ONGs sont leurs relais auprès des communes, mais cela ne remplace pas des mécanismes de rapprochement direct entre les bénéficiaires et la commune.
- 6. Le montage institutionnel confie la responsabilité du développement local et de la gestion des budgets à la commune et suit (d'une manière rigoureuse) la loi sur la décentralisation
- 7. L'interaction formelle entre acteurs se réalise plutôt à travers l'accompagnement et les comités de pilotage
- 8. et d'une manière directe sur le terrain (voir le schéma de systématisation)

# 3.3 Description qualitative des éléments constitutifs du système PROTOS

Dans le rapport de démarrage, ACE Europe avait identifié les éléments qui caractérisent le 'système PROTOS' :

- 1. Le dialogue entre acteurs,
- 2. Le processus d'apprentissage,
- 3. L'appui conseil dans une relation personnalisée avec l'acteur concerné,
- 4. L'institutionnalisation des positions entre les différents acteurs et la formalisation des relations (contractualisation) (ou la redynamisation des structures prévues dans la législation),
- 5. Les aspects genre

Le consultant a analysé dans quelle mesure ces éléments étaient présents au Bénin et comment ils étaient mis en oeuvre dans la pratique (voir à droite dans le tableau ci-dessus).

Institutionnalisation	-suivre la loi (la décentralisation, la politique nationale de l'eau)
	-création des organes de pilotage (qui pourraient servir comme modèle de cadre de
	concertation)
	-renforcement des institutions (valoriser leurs compétences, souligner leurs
	responsabilités)

#### Exemples:

Haadi-Sud: Les communes ne sont pas indemnisées pour leur frais de fonctionnement; les arrêts communaux pour établir des comités de pilotages; la démarche pour sensibiliser les communes afin de rendre leur politique du personnel plus efficace; confier aux communes la gestion de la complémentarité des acteurs sur son territoire (« la mise en œuvre de leur mandat les mène à négocier avec différents acteurs »); l'appui aux ONG pour leur spécialisation, le processus pour mettre en place les comités de suivi (élection,

statut, fonctionneme	ent,)	
PAHA : la rédynamisation des unions communales de producteurs		
Contractualisation	-contractualisation pour des tâches spécifiques	
Contractualisation	-délégation (informelle et pas encore sytématique) aux communautés (villageoises)	
	-delegation (illionnelle et pas encore sytematique) aux communautes (villageoises)	
Exemple:		
Haadi-Sud/PAHA: la passation du marché pour des tâches spécifiques		
Dialogue	-échanges entre homologues (ONG, membres des comités de suivi)	
	-interaction entre acteurs dirigée vers l'opérationnel (qualité du débat : résultats mitigés)	
Exemple:		
Haadi-Sud: la concertation sur les opérations dans les comités de pilotage		
Processus	-accent sur le renforcement des capacités des communes (cadres) et des comités	
d'apprentissage	de suivi (villageois)	
	'accent sur l'apprentissage par l'expérimentation	
Exemple:		
Haadi-Sud: la démarche en général, la préparation des décisions au niveau des mairies		
Appui conseil	-accompagnement très intensif des communes	
	-appui ONG (coaching)	
Exemple:		
Haadi-Sud: la déma	rche en général	
genre	-difficile à apprécier (pas d'entrevues avec des groupements des femmes, très peu	
	de femmes représentées dans les groupes interviewés)	
	-bonne compréhension au niveau de l'équipe Haadi-Sud (voir aussi questions	
	évaluatives)	
Exemple:		

# 3.4 Comparaison avec d'autres bailleurs de fonds/programmes de développement/ONG

Dans quelle mesure est-ce que les interventions de PROTOS diffèrent de celles d'autres bailleurs de fonds ? Le consultant n'a pas fait une analyse détaillée. Le consultant conclut que PROTOS pourra apprendre des choses du programme PACEA (Helvetas). D'une interview avec un fonctionnaire détaché du GTZ (au PADEAR) qui connaît aussi très bien d'autres démarches, le consultant conclut que l'approche d'autres bailleurs de fonds dans la réalisation des ouvrages publics est plutôt traditionnelle :

- Volet finance
- Volet assistance technique qui consiste en formation classique, installations des bureaux (équipement) des ONG et des communes, détachement des experts aux services hydrauliques

Le PADEAR travaille dans la même constellation depuis le commencement du projet (1995) et sur base d'un contrat intergouvernemental qui identifie le service d'état comme maître d'ouvrage. Il n'est pas encore prévu de changer cette constellation dans le cadre de la décentralisation, à cause des risques (que le consultant résume ici sans les commenter), tels que :

- Le problème de rassembler les pièces justificatives,
- La croissance des coûts (échelle plus petite)
- Le manque d'un cadre d'intermédiation sociale au niveau des communes
- La recentralisation des interventions au niveau des communes
- Le manque de finances au niveau des communes : aucune commune n'est capable de débloquer de l'argent pour le renouvellement des ouvrages.

Le PACEA suit une autre logique. La MDO communale est une responsabilité qu'on ne peut pas partager, ni diviser et qui appartient à la commune, qui a d'autres impératifs que les villageois ou les services de l'état. Dans leur expérience, l'appui à la MDO par la commune est aussi applicable dans d'autres secteurs que l'eau et l'assainissement (exemple d'un centre de santé) même si le secteur d'eau est plus facile (« ça reste sur le territoire, on a une certaine unité. ») Helvetas est dès lors déterminée à utiliser l'approche MDO dans tous les secteurs de ses interventions. Il est intéressant de noter que Helvetas veut aussi expérimenter une coopération avec le secteur privé et différents modèles de gestion des ouvrages. Autres conclusions d'une comparaison. Helvetas :

- Evite de créer de nouvelles structures (donc pas de comités de pilotage)
- Confirme que beaucoup d'appui à la MDO est dirigé (uniquement ou essentiellement) vers
   l'exécution et la réalisation des ouvrages et moins vers la phase de détermination de la politique communale (décider sur les grandes lignes de développement) et la phase de la gestion

Confirme le besoin d'appuyer les compétences au sein de la commune

# 4 ÉTUDE ÉVALUATIVE : CONSTATS ET CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES

Bien qu'une évaluation traditionnelle n'était pas l'objectif principal de la mission, le consultant a analysé l'impact, l'efficacité, l'efficience et la durabilité de l'approche de PROTOS dans l'appui à la MDO. Les constats suivent le schéma des questions évaluatives qui ont été proposées dans le rapport de démarrage.

# 4.1 Constats sur l'impact

- Changement au niveau familial difficile à mesurer.
- Croissance de la cohérence et synergie des interventions au niveau local dans le secteur d'eau et assainissement (les acteurs communaux et dept. l'ont confirmés).
- Articulation plus nette des rôles des acteurs (mais pas encore au delà: la capacité pour l'interaction en est à ses débuts, « on s'associe »).
- Santé: l'impact dans les villages bénéficiaires est clair, des campagnes de salubrité sont menées,
   baisse des maladies (et des dépenses), changements de comportements
- Impact économique: manifestations limitées d'un nouvel intérêt pour les micro crédits (des femmes),
   femmes trouvent plus de temps pour travailler dans des champs (la proximité de l'eau)

#### <u>Facteurs explicatifs:</u>

- La démarche et l'approche du programme
- La qualité de l'intermédiation sociale
- Le rôle de PROTOS dans les comités au niveau départemental et communal : le coordinateur de PROTOS reste très ciblé sur l'esprit de la décentralisation. Il est clair qu'être plus proche de la formulation de la politique, complique le planning et le rôle d'une ONG comme PROTOS. La personnalité du coordinateur joue un plus grand rôle.
- Le lien entre eau et assainissement et hygiène

# 4.2 Constats sur l'efficacité

 PROTOS a largement appliqué son approche intégrée (bien que l'application des principes de genre est difficile à apprécier)

- Les communes assurent progressivement leur rôle de MDO et l'assument (surtout devant les tâcherons), mais leur engagement est encore très faible. Les représentants des départements confirment que les communes « parlent le langage de MDO » ce qui rend les contacts plus efficaces. Elles appliquent ce qu'elles ont appris aussi dans d'autres domaines de développement et elles descendent plus vers les villages (élus/chefs d'arrondissement, par exemple pour la mobilisation de la contrepartie, les campagnes de salubrité, les problèmes de réparation, .... et fonctionnaires). Néanmoins, le consultant conclut que les communes ne sont pas encore prêtes à convoquer les conseillers et organiser le travail : la pré planification se fait encore à l'instigation de PROTOS.
- Les ONG sont renforcées en capacités et connaissances et elles ont établi de meilleures relations avec la commune. « Avant ce projet, il n'y avait aucune ONG qui aimait la mairie, maintenant on a l'impression que ça va mieux » (ONG d'intermédiation sociale). Elles sont engagées dans l'initiative de créer une association des comités de suivi par le renforcement des capacités de deux membres par comité de suivi.
- Les comités de suivi: organisations et structures sont en place, les comités et leurs membres connaissent les 'règles du jeu' (excepté : méfiance concernant l'utilisation future de leur compte par la commune). Leur fonctionnement est moins fort, leur stabilité est difficile à apprécier. La motivation est là (la contrepartie est mobilisée et les réunions et les tâches sont assurées par des volontaires)
- Les comités sont déjà assez forts pour interagir avec les entrepreneurs et les bureaux d'études.
   Néanmoins, il est clair que ces comités ne sont pas encore prêts pour jouer le rôle de MDO délégué.
- Les bénéficiaires prennent l'initiative pour aller voir leurs élus et leur communiquer d'autres besoins.
   Ils reconnaissent sans débat le rôle de la commune dans la réalisation des ouvrages.
- Toutes les acteurs et responsables essentiels sont impliqués dans le processus (surtout Haadi).
   Toutefois, le consultant constate que les liens avec les ministères sont très faibles.
- Les ouvrages réalisés sont d'une bonne qualité et ils ont été réalisés très rapidement (c'est la perception des communes et des membres des comités de suivi)

Le consultant a précisé pour chaque étape dans le processus de l'appui à la MDO, les changements constatés (voir annexe). Les conclusions sont résumées dans le tableau ci-dessous :

#### ETAPE: POLITIQUE ET PLANIFICATION GLOBALE

Objectifs : articulation plus nette des besoins et priorités locales par rapport à l'eau et l'assainissement.

#### Changements constatés :

- les communes appliquent les règles relatives à la délégation et la contractualisation des travaux prévus dans la loi et dans le programme.
- Les communes sont conscientes du fait qu'elles mêmes ont à jouer un rôle dans toutes les étapes du processus
- D'autres structures légitimes et opérationnelles comprennent certains aspects de leur rôle prévu par la loi dans la MDO

#### Pas constaté :

- L'évidence d'une politique sectorielle qui donne un rôle explicite aux différents acteurs.
- Le plan directeur au niveau de la commune de Dogbo (planifié dans le dossier de formulation)

#### ETAPE: FINANCEMENT

Objectifs : la base financière des ressources locales propres pour assurer les services de base en eau et assainissement est là

#### Changements constatés:

- Les communes sont (techniquement) capables de gérer des (petits) budgets d'investissement
- Les villages mobilisent une contre partie financière pour la réalisation des ouvrages

#### Pas constaté:

- Évidence d'une stratégie pour la recherche des moyens financiers (au niveau du programme et au niveau des communes)
- Lobbying pour la réalisation de la décentralisation financière
- Faible budgétisation et planification (voir la première étape) au niveau de la commune et du comité de suivi

#### ETAPE: CONCEPTION DES OUVRAGES À RÉALISER ET IDENTIFICATION DES VILLAGES

Objectifs : la réalisation de services de base dans le secteur d'eau et assainissement répond aux besoins identifiés

#### Changements:

- La capacité des bénéficiaires pour formuler leurs besoins est renforcée
- La capacité des communes pour gérer ces demandes et d'y répondre d'une manière efficace et efficiente (équitable et transparente) est renforcée

#### ETAPE: RÉALISATION DES OUVRAGES

Objectifs : La réalisation des ouvrages d'eau et d'assainissement est faite d'une manière efficace et efficiente

#### Changements:

Différentes acteurs expérimentent une collaboration sur le terrain

#### ETAPE: EXPLOITATION

Objectifs : pérennisation des ouvrages à caractère public

#### Changements:

Les comités de suivi sont conscients du fait qu'eux, ils ont la responsabilité pour l'entretien.

#### Pas constaté :

Capacité financière convaincante pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages publics réalisés

#### Facteurs explicatifs:

- Qualité d'intermédiation sociale (aussi des réflexions, par exemple sur le leadership, le genre, ...)
- manque de volonté d'autoformation dans les comités de pilotage. Ils ne fonctionnent pas très bien au-delà de la planification des interventions concrètes
- manque de confiance entre les acteurs
- manque d'incitations pour les communes afin de mobiliser leurs propres moyens
- lien entre le renforcement des capacités et la gestion d'un budget

# 4.3 Constats sur l'efficience

- Le suivi des effets de l'appui à la MDO par des questionnaires est pertinent mais pas systématisé
- La base de données avec toutes les détails sur les interventions et ouvrages réalisés n'est pas encore prête (le service d'hydraulique a pris l'initiative).
- Le rythme de consommation est bien.
- L'ingénierie sociale est très importante en termes de dépenses dans le cadre du projet Haadi-Sud et PAHA
- Les bénéficiaires apprécient que le processus pour la réalisation des ouvrages ne prend pas un temps long (moins long en tout cas qu'au PADEAR)
- PROTOS utilise la capacité locale: la démarche est idéale pour les ouvrages hydrauliques simples
- La capacité des communes (2005), des ONG (2003) et des villages (étude de lieu) est bien analysée et les besoins sont adressés.
- La participation directe des utilisateurs dans le processus de la MDO n'est pas une évidence, la participation concerne surtout les activités sur le site de l'ouvrage
- La sélection des participants est faite par élection (transparente et équitable)

# Facteurs explicatifs:

- PROTOS suit rigoureusement ce qui a été définit, « rien ne ce fait au hasard »
- Leçons tirés du programme Haadi-Nord
- L'équipe à Lokossa (coordinateur)

#### 4.4 Constats sur la durabilité

 La participation des usagers/villageois n'est pas encore garantie dans la plupart des étapes de la MDO

- La durabilité technique est garantie par une technologie appropriée
- Les comités de suivi sont des structures prévues pour l'entretien (mais on attend encore beaucoup des débats sur l'exploitation et l'entretien des ouvrages, dans le cadre de la décentralisation). Leur montage financier ne permet pas la collecte des fonds pour l'entretien et le renouvellement de l'ouvrage (self-regulating), seulement pour les petites réparations.
- Les structures institutionnelles pour garantir la continuité ne sont pas encore en place (phase de transition)

# Facteurs explicatifs:

Voir les influences contextuelles

#### 4.5 Recommandations

Avant de formuler des recommandations, le consultant a identifié <u>les risques</u> inhérents à l'approche de PROTOS :

- Les structures (comités de pilotages départementaux et communaux) mises en place ne sont pas considérées comme des structures endogènes, mais comme des structures opérationnelles créées par un bailleur de fonds.
- Affaiblissement du rôle du conseil communal : manque de mécanismes au niveau des comités de pilotage pour rendre compte. (inégalité entre les personnes faisant partie des comités de pilotage et les autres, voir accès aux informations)
- La participation de la population s'arrête au niveau 'facile' (très peu de devoirs du côté de la commune) qui ne prépare pas les populations en vue de l'interaction et de la co-gestion. Est-ce qu'il faut organiser la population autour des ouvrages ou organiser la population en vue des objectifs de développement partagés?
- Manque d'espace pour organiser la dialogue et le débat
- Ignorance des besoins spécifiques des élus au niveau sous communal (chefs d'arrondissement) qui sont de plus en plus confrontés aux demandes des villages.
- Comment assurer la continuité après les élections (voir : est-ce que le ciblage sur les cadres/fonctionnaires communaux suffit ?)
- Le montage institutionnel pour la 'MDO réalisation', n'a pas encore été expérimenté dans la phase de l'exploitation
- Manque de mécanismes clairs pour l'articulation des vues et des expériences locales vers la politique nationale? (lien entre pratiques locales et politiques nationales)

 Risque exogène : la décentralisation (financière) n'avance pas et les vides juridiques entretiennent les tensions au niveau local

Pour la <u>formulation des recommandations</u>, le consultant a pris en considération les conclusions de l'analyse évaluative, les points forts dans l'approche de PROTOS et les risques identifiés :

- Continuer à investir dans la <u>formation des communes (par l'expérimentation</u>): gestion des finances, planning and budgeting, systèmes de compte-rendu, modèles de co-gestion avec la population, appui spécifique pour les CA
- Renforcer les <u>capacités des comités de suivi pour travailler ensemble (structures représentatives)</u> condition essentielle pour concevoir des systèmes de co-gestion avec la commune (et le secteur privé) pour les ouvrages moins simples.
- 3. <u>Réfléchir et stimuler le débat sur l'utilisation efficace et efficiente des fonds générés à la base</u> (établir des normes, l'arbitrage, l'idée d'un fonds villageois pour l'eau). Garantir que les bénéficiaires à la base gardent le contrôle sur l'utilisation des fonds (structures de dépenses, allocation, critères, ...)
- 4. Travailler à un <u>plan communal sectoriel eau et assainissement</u> (avec sa <u>propre ligne budgétaire</u> <u>d'investissements et de fonctionnement</u> sans ligne budgétaire au niveau communal l'engagement restera faible, les systèmes de compte-rendu ne seront pas assez transparents et les résultats ne seront pas durables)
  - d'une manière participative: objectif partagé (les citoyens ne formulent pas seulement des besoins mais sont engagés au delà)
  - Condition préalable: renforcement de la coopération entre les comités
- 5. Formaliser des <u>structures de concertation au niveau communal</u> en impliquant les bénéficiaires: dialogue (condition: ligne budgétaire eau au niveau communal)
- 6. Mettre en place des relations entre les groupements de femmes et les comités de suivi (y inclus les sensibilisations pour les élections)
- 7. Examiner le droit du regard de la commune pour les aménagements hydrauliques (PAHA)
- 8. <u>s'associer aux cadres de décisions qui influencent</u>, comme le PNE (et organiser l'implication des organisations de la base) et l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB), se positionner plus fortement et plus proactivement (sur base de l'expérimentation). La stratégie de PROTOS butte sur certaines stratégies nationales et c'est en relation avec des partenaires stratégiques que les efforts doivent se concentrer pour tenter d'assouplir et de spécifier les politiques nationales.

# 5 ANNEXES

Annexe 1 : Programme de mission

Annexe 2 : Fiche par projet visité – vue globale (Haadi Sud et PAHA) et description des étapes et activités concernant la maîtrise d'ouvrage (Haadi Sud)

# Annexe 1

# 5.1 Programme de mission

Date	Lieu	Réunions (interviews)		
25 sep (dim)	Cotonou	-Arrivée		
		-Briefing avec le responsable du bureau de PROTOS intérimaire (Peter Vanderjagt)		
26	Cotonou	-Préparation des visites aux projets : fixer les rendez-vous, l'itinéraire, les questions de transport (et la traduction dans les langues locales si nécessaire), logement sur place -introduction à la méthodologie -lecture de documents à Cotonou		
27	Lokossa	-échange de vues et construction d'une compréhension commune sur l'appui à la MDO		
21	(Mono)	avec l'équipe de PROTOS (Peter Vanderjagt et Guillaume Huinato) et de SNV (Thierret)		
28	Commune	Projet Haadi-Sud:		
	de Lalo	<ul> <li>Intérview groupé du Comite de pilotage communal (maire, adjoint, secrétaire général, deux CA, service technique)</li> <li>visite des ouvrages et entrevues avec le comité de suivi et l'ONG de IS: Hessa, 5 représentants du comité dont 2 femmes (ONG REPFED), Gnigbadjimè, 6 représentants du comité dont 2 femmes (AVPN)</li> </ul>		
29	Commune	Projet Haadi-Sud :		
_,	de Dogbe	-Interview avec Guillaume Huinato		
	20 2 3920	-Entrevue avec le conseil communal de Dogbe -Interview en groupe avec le secrétaire général de Dogbe, le service technique et le 2 <sup>ième</sup> adjoint.		
		-Observation d'une réception d'un puits à Zohaudji et interview avec le comité de gestion (presque tout le monde présent, dont 7 femmes sur 11 membres) -Départ pour Parakou		
30	Parakou et commune de N'Dali	Projet PACEA (ONG/bailleur : Helvetas) : -interview avec Anatole Fassinou (directeur départemental des mines, énergie et Hydraulique de Borgou)		
		-interview avec le coordinateur adjoint : Appolinaire Hadonou -Interview avec le maire de N'Dali -Interview avec le service technique de N'Dali		
		-visite d'une ouvrage (le responsable n'était pas présent)		
1 oct	Lokossa	-Départ pour Lokossa -travail individuel		
2 (dim)	Lokossa	-travail individuel		
		-Interview avec Peter Vanderjagt, coordinateur du programme PAHA		
3	Lokossa	Projet Haadi-Sud : -entrevues avec toutes les ONGs impliquées -interview avec le Préfet (Aleou Sadissou Henriqui), le chef du service de l'aménagement et le chef du service des collectivités locales (et l'ancien chef qui était impliqué dans le comité de pilotage)		
		Projet Paha : -interview avec l'UDP : le coordinateur, le vice-président, le président du comité riz, deux membres du comité riz et un représentant du conseil d'administration (les 4 derniers aussi des producteurs du riz)		
4	Lokossa	Projet Haadi-Sud: -SHAB/hygiène et Assainissement: Mr. Tobada et 1 assistant de programme -DDMEH Hydraulique Mono/Couffo: le chef de la cellule informatique et suivi évaluation et le chef du service administratif et financier. Projet Paha: -entrevue avec un groupement de producteurs (site de agbedranfo) et l'ONG		

		d'intermédiation sociale impliquée (GRADID)
5	Commune	Projet Haadi-Sud :
	de	-Entrevues avec le premier adjoint, le deuxième adjoint, le service de développement
	Houéyogbé	et planification (2 fonctionnaires), quatre chefs d'arrondissement.
		-visite des ouvrages et du comité de suivi à Saihoué et Houatohoglé
		projet Paha :
		-entrevue avec l'UDP sur les relations avec les services déconcentrés de l'état
		(CeRPA).
6		-Départ pour Cotonou
		-autres réunions : le vice-président du partenariat national de l'eau (PNE), Mr. Toupé
		-Analyse des données et préparation de la réunion de restitution
7	Cotonou	-interview avec Padear, Thomas De Beyer
		-préparation de la restitution
		-15h00-17h00 : Séminaire de restitution: Capitalisation du travail de terrain et
		restitution auprès de PROTOS Bénin et les partenaires.
		-Départ

# Annexe 2

# 5.2 Fiche par projet visité et description des étapes et activités concernant la maîtrise d'ouvrage (Haadi-Sud)

Pays et nom du programme : Bénin Haa Durée : 2002-2007 (5 années)			
Budget (et bailleur) : (Fonds belge de			
Région	Sud-Ouest du Bénin : départements de Mono et Couffo		
Objectif global	Niveau stratégique - Contribuer à I'amélioration de la santé des populations des Départements du Mono et du Couffo à travers des actions d'hygiène, d'assainissement, d'approvisionnement en eau potable dans une perspective d'appui à la décentralisation  Niveau opérationnel - Renforcement des capacités des acteurs-clés dans le développement local - Contribuer à la réussite du processus de décentralisation - Contribuer à l'amélioration de la position sociale et économique des populations ; entre autres le renforcement des capacités des acteurs-clés dans le développement local - Contribuer à la réussite du processus de décentralisation - Contribuer à la reussite du processus de décentralisation - Contribuer à l'amélioration de la position sociale et économique des populations des femmes par rapport à celle des hommes		
Objectifs spécifiques	<ol> <li>Améliorer l'accès à l'eau potable</li> <li>Améliorer les comportements par rapport à l'hygiène et l'assainissement</li> <li>Renforcement des capacités et de la position des acteurs clés (approche genre)</li> <li>Collaboration entre les secteurs d'eau et d'hygiène et d'assainissement</li> </ol>		
Résultats/effets attendus	<ul> <li>134 (en décembre 2005, le plan était autour de 80) points d'eau (AEV, forages équipés, puits, extensions d'AEV) sont construits ou réhabilités et rendus fonctionnels</li> <li>590 dispositifs d'assainissement (latrines, puisards, dépotoirs) sont installés et fonctionnels</li> <li>Les autorités communales de Dogbo, Lalo et Toviklin Houéyogbé et Aplahoué maîtrisent la planification, la mise en œuvre et la gestion du secteur sensible et respectant les politiques et normes nationales</li> <li>Les Comités de Gestion des points d'eau sont capables de pérenniser leur infrastructure</li> <li>Six (5 finalement) ONG béninoises sont performantes dans l'appui aux villageois et aux autorités communales pour la planification, la mise en place et la gestion de projets et d'équipements dans le secteur eau et</li> </ul>		
	2005 on dit plutôt autour de 90) et quartiers d'intervention - Dans les 200 villages et quartiers, et au niveau des trois communes pilotes, les femmes participent activement à la matière d'hygiène et gestion du secteur, des équipements		

	d'assainissement existe pour la commune de Dogbo (en décembre 2005 décrit comme : schéma directeur de gestion des déchets solide dans la ville de Dogbo)	et de ses acquis		
Groupe cible	la population			
Bénéficiaires	<ul> <li>(1) <u>habitants</u> d'environ 200 villages (40.000 personnes, 200 personnes par quartier),</li> <li>(2) les <u>conseils communaux</u> des communes cibles (surtout Dogbo, Toviklin et Lalo), accompagner la nouvelle répartition des rôles et responsabilités dans le processus de la décentralisation et</li> <li>(3) Les <u>ONG participantes pour l'intermédiation sociale</u>, (REPFED, AVPN, JAE, CERIDAA) appui par PROTOS: formations pratiques au niveau des méthodes d'intervention. Les ONGs sont choisies par les communes après un appel d'offre. La commune peut également engager d'autres ONGs pour des tâches spécifiques d'animation et ingénierie sociale</li> </ul>			
Bénéficiaires indirects	-Villageois qui habitent d'autres -bureaux d'études, secteur prive	quartiers		
Vue globale des stakeholders	Voir schéma			
Autres organisations impliquées	CREPA pour appui aux formations (ONG locale et artisans / tâcherons locaux) et à la construction d'ouvrages d'assainissement			
Approche	composante animation qui précède toujours la composante construction/technique : la composante animation reste aussi plus longtemps dans les villages et dans les communes cibles. Un suivi post investissement est nécessaire pour accompagner les populations pendant les premiers 12 à 24 mois d'exploitation de leur point d'eau.			
Maître d'ouvrage	Communes : Dogbo, Toviklin, L premières communes), Aplahou Elles sont propriétaires des diffé secteur Eau et Assainissement le premier responsable légal. Les communes signent une con du bailleur.	alo (50 % des interventions dans les trois ué, Houéyogbé. érentes installations, et gestionnaires du (contrôle et coordination), le bourgmestre est est envention avec PROTOS comme représentant		
Maître d'ouvrage délégué (plutôt 'co- porteur' étant donné que les règles d'application de cette disposition ne sont pas encore mises en oeuvre)	(y inclus l'exploitation) : village condition de choisir et d'établir u	s, choisis par les conseils communaux et à un comité de suivi Eau et Assainissement.		
Maître d'œuvre	Bureaux d'études, contractualis	<u>és par les communes.</u>		
Cadre institutionnel pour la gestion du programme Equipe d'exécution	résidant et du service financier	un pourcentage du temps du représentant		

Pays et nom du programme : Bénin	РАНА			
Durée : Phase Pilote I (2002-2004),	Phase Pilote II (2005)			
Budget (et bailleur) :	( )			
Région	Sud-Ouest du Bénin : départements de Mono et Couffo			
Objectif global	Contribuer à la sécurité alimentaire des populations vulnérables du Mono/Couffo et de l'Atacora/Donga			
Objectifs spécifiques	Les capacités des organisations paysannes à la base et des acteurs d'appui sont renforcées en matière d'aménagement hydro-agricole pour une valorisation intégrée, durable et équitable des ressources en eau à des fins agricoles			
Résultats/effets attendus	Résultat 1: Les mécanismes pour une meilleure connaissance et gestion des ressources en eau mobilisables pour la production agricole sont développés et testés  Résultat 2 : Des sites à grand potentiel hydro-agricole sont valorisés de façon			
	reproductible et durable			
	Résultat 3 : Les différents acteurs sont à même de jouer leur rôle spécifique par rapport à la valorisation hydro-agricole			
	Résultat 4 : Les connaissances et expériences dans le domaine d'AHA sont renforcées au niveau national			
Groupe cible	Producteurs			
Bénéficiaires	<ol> <li>l'UDP (Union départementale des producteurs)</li> <li>Les producteurs membres d'un groupement sur 7 sites</li> <li>Les 4 ONG de l'intermédiation sociale (plus en particulier leurs animateurs)</li> </ol>			
Bénéficiaires indirects				
Vue globale des stakeholders	Voir schéma			
Autres organisations impliquéeàs Approche	Voir schéma  Le projet concerne un investissement important dans le sous-secteur des aménagements hydro-agricoles (aménagement et mise en valeur de basfonds, exploitation agricole de forages – souvent de nature artésienne, mise en valeur des terres cultivables abordant des lacs ou des cours d'eau). Le projet aborde ce sous-secteur de façon holistique, en suivant trois stratégies complémentaires :			
	1°) Une approche intégrée, où le projet intervient sur les différents facteurs de blocage qui freinent aujourd'hui une valorisation optimale des ressources en eau à des fins agricoles : développement de méthodes et d'outils, gestion de connaissances, renforcement technique et organisationnel des acteurs, mise en place et équipement d'ouvrages, partage d'expériences et vulgarisation des leçons retenues			
	2°) Une collaboration intense avec les acteurs locaux qui sont engagés dans la gestion de l'eau et dans le développement des zones concernées : CARDER, Cellule Bas-Fonds, Organisations Paysannes			
	3°) Des alliances avec d'autres acteurs, spécialisés dans les domaines « connexes », tels que la transformation des produits agricoles, la			

	commercialisation, l'organisation de filières
Maître d'ouvrage	Pour l'aménagement : les groupement des producteurs
	Pour la gestion du programme, les formations et les études : l'UDP
Maître d'ouvrage délégué	Pour l'aménagement : l'UDP
Maître d'œuvre	Bureau d'étude
Cadre institutionnel pour la gestion du	Voir schéma
programme	
Equipe d'exécution	PROTOS : un conseiller

# étapes et activités concernant la maîtrise d'ouvrage (Haadi-Sud)

Etape : politique et planification globale

Objectifs : articulation plus nette des besoins et priorités locales par rapport à l'eau et l'assainissement.

# Changements constatés :

- les communes appliquent les règles relatives à la délégation et contractualisation des travaux prévus dans la loi et dans le programme.
- Les communes sont conscientes du fait qu'elles mêmes ont à jouer un rôle dans toutes les étapes du processus
- D'autres structures légitimes et opérationnelles comprennent certains aspects de leur rôle prévu par la loi dans la MDO

#### Pas constaté :

- évidence d'une politique sectorielle qui donne un rôle explicite aux différents acteurs.
- Le plan directeur au niveau de la commune de Dogbo.

Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
Déterminer l'agenda et	Communes : conseil,	-Faire diagnostic,	-Pas pu constater sur le	Élaboration d'un schéma
définir la politique		inventaire des besoins,	terrain, communes font	directeur
sectorielle		élaborer cadre	référence au plan de	
		institutionnel et	développement	Plan d'Assainissement
		organisationnel, plan	communal, mais pas au	Intégré (y inclus
		pluriannuel	plan sectoriel	composante
		-assurer dispinibilité de		sensibilisation)
		personnel technique	-moyens pour le	-budgétisation
		qualifié	recrutement (début	(pas encore une réalité)
		-approbation de la	2004)	
		politique		
La délégation du maître	1. Communes	Communes restent	Discussion concernant	Prévu dans la loi, mais
d'ouvrage		maître d'ouvrage et	la convention avec	pas encore possible de
		régulateur dans le	PROTOS	le régler d'une façon
		secteur eau et		formelle
		assainissement		
	2.communautés	Maître d'ouvrage délégué	-Accompagnement des	-La délégation par
	bénéficiaires		populations dans la	convention (ou arrêté
			création d'un comité de	communal) qui met en
			suivi et dans	évidence le cadre
			l'élaboration d'un	référentiel de la
			règlement intérieur	délégation de la gestion
			(mission, texte de base,	ou de l'exploitation (pas
			structuration)	encore pratiquée)
			-accompagnement par	-Le comité de suivi élus
			l'ONG	par les usagers
L'attribution de maître	1.communes : la mairie	Passation au marché	Accompagnement :	Devis,

communautés bénéficiaires (MDO déléguée) ne sont pas impliquées  2. bureaux d'études Exécution de leur contrat : suivi des travaux, étude technique dans la phase de la réalisation  Passation au marché Evénique dans la phase de la réalisation  Passation au marché Evénique dans la phase de la réalisation  Passation au marché Evénique dans la phase de la réalisation  Passation au marché Evénique dans la phase de la réalisation  Passation au marché Evénique dans la phase de la réalisation  Passation au marché Evénique dans la phase de la réalisation  Passation au marché Evénique de la communes : la mairie Evenique de la communes : la mairie Evenique de la commune de la	d'œuvre	et conseil		-Conseils sur les devis,	Contrats
déléguée) ne sont pas impliquées  2. bureaux d'études  Exécution de leur contrat : suivi des travaux, étude lechnique dans la phase de la réalisation  L'attribution de l'intermédiation sociale  L'a		communautés		l'annonce et le	Avertissements
impliquées    Devistration de leur contrat suivi des travaux, étude technique dans la phase de la réalisation sociale		bénéficiaires (MDO		lancement	Comité communal des
-conseils sur les contrats décentralisation) Cahier des charges  2. bureaux d'études Exécution de leur contrat : suivi des travaux, étude technique dans la phase de la réalisation L'attribution de L'attribution		déléguée) ne sont pas		-Assistance et présence	évaluations (installés par
2. bureaux d'études   Exécution de leur contrat : suivi des travaux, étude technique dans la phase de la réalisation		impliquées		aux dépouillements	la loi sur la
2. bureaux d'études  Exécution de leur contrat : suivi des travaux, étude technique dans la phase de la réalisation  L'attribution de  I'intermédiation sociale  L'attribution de communautés  L'attribution de leur  I'intermédiation sociale  I'intermédiation sociale  L'attribution de leur  I'intermédiation sociale  I'intermédiation sociale  L'attribution de leur  I'intermédiation sociale  I'intermédiation s				-conseils sur les contrats	décentralisation)
Contrat: suivi des travaux, étude technique dans la phase de la realisation  L'attribution de l'intermédiation sociale  L'intermédiation sociale  L'attribution de l'intermédiation sociale  L'intermédi				- moyens financiers	Cahier des charges
Contrat : suivi des travaux, étude technique dans la phase de la réalisation  L'attribution de l'intermédiation sociale  L'intermédiation sociale  L'attribution de l'intermédiation sociale  L'interméd					
travaux, étude technique dans la phase de la réalisation  L'attribution de l'intermédiation sociale l'intermédiation sociale l'intermédiation sociale l'intermédiation sociale bénéficiaires (MDO déléguée) ne sont pas imiliqués  2.ONGS  Préparation des offres de modes d'intervention de personnel qualifié  2.ONGS  Préparation des offres de NGC (responsabilité assumée par, pas encore exècute)  de ONG (renforcement du dialogue et de l'échange)  Préparation des offres des ONG (renforcement du dialogue et de réflexion entre ONG (bimensuelle) mettre en place un centre de documentation specialisé et informatisé (pas réalise) elaborer un cadre référentiel de bonnes pratiques (pas realisé ??) - modèle pour le rapport		2. bureaux d'études	Exécution de leur	Pas d'appui	
L'attribution de l'intermédiation sociale  L'attribution de l'intermédiation sociale  I'intermédiation sociale  I'intermédiation sociale  L'attribution de l'intermédiation sociale  I'intermédiation sociale  L'attribution de l'intermédiation sociale  L'attribution de communautes  Devis, Contrats  avertissements  Comité communal des  Comité communal des  conseils sur les devis, l'avis de publication et le lancement  - Assistance et présence aux dépouillements - conseils sur les devis, Contrats  avertissements  Comité communal des  evaluations (installés par la la loi sur la décentralisation) Cahier des charges  - mettre en place banque de données des interventions des ONG (responsabilité assumée par, pas encore exècute) - plate-forme d'échange et de reflexion entre ONG (bimensuelle) - mettre en place un centre de documentation spécialise et informatisé (pas réalise) - elaborer un cadre référentiel de bonnes pratiques (pas realisé ??) - modèle pour le rapport			contrat : suivi des		
L'attribution de l'intermédiation sociale l'intermettion et dédiguée) ne sont pas imiliqués l'avis de publication et le lancement comité communal des devaluations et présence aux dépouillements la loi sur la			travaux, étude technique		
L'attribution de l'intermédiation sociale l'intermédiation similiqués l'avaisation et le lancement Comité communal des devaluation et le lancement la loi sur la décentralisation) Cahier des charges la loi sur la décentralisation l'Cahier des charges le de données des modes d'intervention de performance l'evaluation de performance l'evaluation de performance l'evaluation de performance l'evaluation de l'intervention des ONG (renforcement du dialogue et de l'échange) l'evaluation de par, pas encore exécute) -plate-forme d'échange et de réflexion entre ONG (bimensuelle) -mettre en place un centre de documentation spécialisé et informatisé (pas réalisé) elaborer un cadre référentiel de bonnes pratiques (pas realisé ??) -modèle pour le rapport			dans la phase de la		
l'intermédiation sociale communautés bénéficiaires (MDO déléguée) ne sont pas imliqués l'avis de publication et le lancement comité communal des évaluations (installés par la loi sur la décentralisation) Cahier des charges l'avis de publication et le lancement comité communal des évaluations (installés par la loi sur la décentralisation) Cahier des charges l'avis un les contrats décentralisation) Cahier des charges l'evaluation de de données des intervention de performance appui pour l'ensemble des ONG (responsabilité assumée par, pas encore des ONG (renforcement du dialogue et de l'échange) et de réflexion entre ONG (bimensuelle) -mettre en place un centre de documentation spécialisé et informatisé (pas réalisé) elaborer un cadre référentiel de bonnes pratiques (pas realisé ??) -modèle pour le rapport			réalisation		
bénéficiaires (MDO déléguée) ne sont pas imiliqués  Préparation des offres Recrutement de personnel qualifie  Présange  Préparation des offres Recrutement de personnel qualifie  Recrutement du dialogue et de l'échange)  Préparation des offres appui pour l'ensemble des ONG (renforcement du dialogue et de l'échange)  Préparation des offres Recrutement de performance -appui pour l'ensemble des ONG (renforcement du dialogue et de l'échange)  Préparation des offres Recrutement de performance -appui pour l'ensemble des ONG (renforcement du dialogue et de l'échange)  Recrutement du dialogue et de l'échange et de réflexion entre ONG (bimensuelle) -mettre en place un centre de documentation spécialisé et informatisé (pas realisé) -élaborer un cadre réferentiel de bonnes pratiques (pas realisé ??) -modèle pour le rapport	L'attribution de	1.communes : la mairie	Passation au marché	Accompagnement :	Devis,
déléguée) ne sont pas imiliqués  lancement -Assistance et présence aux dépouillements -conseils sur les contraits décentralisation) Cahier des charges  2.ONGS  Préparation des offres Recrutement de personnel qualifié  Personnel qualifié  Préparation des offres Recrutement de personnel qualifié  Des ONG (renforcement du dialogue et de l'échange)  L'échange)  Recrutement de personnel qualifié  Des ONG (renforcement du dialogue et de l'échange)  L'échange)  Recrutement de personnel qualifié  Des ONG (renforcement du dialogue et de l'échange)  L'échange et de réflexion entre ONG (bimensuelle) -mettre en place un centre de documentation spécialisé et informatisé (pas réalisé) -elaborer un cadre référentel de bonnes pratiques (pas realisé ??) -modèle pour le rapport	l'intermédiation sociale	communautés		-Conseils sur les devis,	Contrats
imiliqués  -Assistance et présence aux dépouillements -conseils sur les contrats -moyens financiers  2.ONGS  Préparation des offres Recrutement de personnel qualifié  -évaluation Recrutement de performance -appui pour l'ensemble de l'échange)  -évaluation -mettre en place banque -évaluation -mettre en place banque -évaluation -mettre en place banque -évaluation -mettre en place valuation -fresponsabilité assumée -appui pour l'ensemble -des ONG (responsabilité assumée -appui pour l'ensemble -de ONG (solimensuelle) -mettre en place un -plate-forme d'échange -et de réflexion entre -oNG (bimensuelle) -mettre en place un -plate-forme d'échange -et de réflexion entre -onde (pas réalisé) -élaborer un cadre -elaborer un cadre		bénéficiaires (MDO		l'avis de publication et le	avertissements
aux dépouillements -conseils sur les contrats -conseils sur les contrats -moyens financiers  2.0NGs  Préparation des offres Recrutement de personnel qualifié  Personnel qualifié  Préparation des offres Recrutement de personnel qualifié  Préparation des offres Recrutement de personnel qualifié  Préparation des offres Recrutement de personnel qualifié  Préparation (ONG): -mettre en place banque de données des interventions des ONG (responsabilité assumée par, pas encore exécuté) -plate-forme d'échange et de réflexion entre ONG (bimensuelle) -mettre en place un centre de documentation spécialise et informatise (pas réalisé) -élaborer un cadre référentiel de bonnes pratiques (pas realisé ??) -modèle pour le rapport		déléguée) ne sont pas		lancement	Comité communal des
-conseils sur les contrats -moyens financiers  2.ONGS  Préparation des offres Recrutement de personnel qualifié  Personnel qualifié  Recrutement de personnel qualifié  Personnel qualifié  Recrutement de personnel qualifié  Personnel qualifié  Préparation des offres Recrutement de personnel qualifié  Perso		imliqués		-Assistance et présence	évaluations (installés par
2.ONGs Préparation des offres Recrutement de personnel qualifié — évaluation des ONG (responsabilité assumée des ONG (renforcement du dialogue et de l'échange) — et de réflexion entre ONG (bimensuelle) — mettre en place banque de données des interventions des ONG (responsabilité assumée par, pas encore exécuté) — plate-forme d'échange et de réflexion entre ONG (bimensuelle) — mettre en place un centre de documentation spécialisé et informatisé (pas réalisé) — élaborer un cadre référentiel de bonnes pratiques (pas realisé ??) — modèle pour le rapport				aux dépouillements	la loi sur la
2.ONGS  Préparation des offres Recrutement de personnel qualifié  Personnel qualifié  Préparation des offres Recrutement de personnel qualifié  Préparation (ONG):  Préparation (ONG):  Préparation (ONG):  Préparation (ONG):  Préparation (ONG):  Préparation (ONG):  Premation (ONG):  Prettre en place banque de données des interventions des ONG (responsabilité assumée par, pas encore exécuté)  Presultation des offres  Premation (ONG):  Prettre en place banque de données des interventions des ONG (responsabilité assumée par, pas encore exécuté)  Presultation de intervention de données des interventions des ONG (responsabilité assumée par, pas encore exécuté)  Presultation de données des interventions des ONG (responsabilité assumée par, pas encore exécuté)  Presultation de données des interventions des ONG (responsabilité assumée par, pas encore exécuté)  Presultation de données des interventions des ONG (responsabilité assumée par, pas encore exécuté)  Presultation de données des intervention des onus par, pas encore exécuté)  Preparation des ONG (responsabilité assumée par, pas encore exécuté)  Presultation des ONG (responsabilité assumée par, pas encore exécuté)  Presultation des ONG (responsabilité assumée par, pas encore exécuté)  Presultation des ONG (responsabilité assumée par, pas encore exécuté)  Presultation des ONG (responsabilité assumée par, pas encore exécuté)  Presultation des ONG (responsabilité assumée par, pas encore exécuté)  Presultation des ONG (responsabilité assumée par, pas encore exécuté)  Presultation des ONG (responsabilité assumée par, pas encore exécuté)  Presultation des ONG (responsabilité assumée par, pas encore exécuté)  Presultation des ONG (responsabilit				-conseils sur les contrats	décentralisation)
Recrutement de personnel qualifié  -évaluation de interventions des ONG  performance -appui pour l'ensemble des ONG (responsabilité assumée par, pas encore exécuté)  du dialogue et de l'échange)  et de réflexion entre ONG (bimensuelle) -mettre en place un centre de documentation spécialisé et informatisé (pas réalisé) -élaborer un cadre réferentiel de bonnes pratiques (pas realisé ??) -modèle pour le rapport				-moyens financiers	Cahier des charges
personnel qualifié  -évaluation de performance -appui pour l'ensemble des ONG (responsabilité assumée par, pas encore exécuté) -plate-forme d'échange et de l'échange)  -plate-forme d'échange et de réflexion entre ONG (bimensuelle) -mettre en place un centre de documentation spécialisé et informatisé (pas réalisé) -élaborer un cadre réferentiel de bonnes pratiques (pas realisé ??) -modèle pour le rapport		2.ONGs	Préparation des offres	-Formation (ONG):	-mettre en place banque
performance -appui pour l'ensemble des ONG (renforcement du dialogue et de l'échange)  et de réflexion entre ONG (bimensuelle) -mettre en place un centre de documentation spécialisé et informatisé (pas réalisé) -élaborer un cadre réferentiel de bonnes pratiques (pas realisé ??) -modèle pour le rapport			Recrutement de	modes d'intervention	de données des
-appui pour l'ensemble des ONG (renforcement exécuté)  du dialogue et de l'échange)  et de réflexion entre ONG (bimensuelle) -mettre en place un centre de documentation spécialisé et informatisé (pas réalisé) -élaborer un cadre référentiel de bonnes pratiques (pas realisé ??) -modèle pour le rapport			personnel qualifié	-évaluation de	interventions des ONG
des ONG (renforcement du dialogue et de l'échange)  exécuté) -plate-forme d'échange et de réflexion entre ONG (bimensuelle) -mettre en place un centre de documentation spécialisé et informatisé (pas réalisé) -élaborer un cadre référentiel de bonnes pratiques (pas realisé ??) -modèle pour le rapport				performance	(responsabilité assumée
du dialogue et de l'échange et de réflexion entre ONG (bimensuelle) -mettre en place un centre de documentation spécialisé et informatisé (pas réalisé) -élaborer un cadre référentiel de bonnes pratiques (pas realisé ??) -modèle pour le rapport				-appui pour l'ensemble	par, pas encore
l'échange)  et de réflexion entre ONG (bimensuelle) -mettre en place un centre de documentation spécialisé et informatisé (pas réalisé) -élaborer un cadre référentiel de bonnes pratiques (pas realisé ??) -modèle pour le rapport				des ONG (renforcement	exécuté)
ONG (bimensuelle) -mettre en place un centre de documentation spécialisé et informatisé (pas réalisé) -élaborer un cadre référentiel de bonnes pratiques (pas realisé ??) -modèle pour le rapport				du dialogue et de	-plate-forme d'échange
-mettre en place un centre de documentation spécialisé et informatisé (pas réalisé) -élaborer un cadre référentiel de bonnes pratiques (pas realisé??) -modèle pour le rapport				ľéchange)	et de réflexion entre
centre de documentation spécialisé et informatisé (pas réalisé) -élaborer un cadre référentiel de bonnes pratiques (pas realisé ??) -modèle pour le rapport					ONG (bimensuelle)
spécialisé et informatisé (pas réalisé) -élaborer un cadre référentiel de bonnes pratiques (pas realisé ??) -modèle pour le rapport					-mettre en place un
(pas réalisé) -élaborer un cadre référentiel de bonnes pratiques (pas realisé ??) -modèle pour le rapport					centre de documentation
-élaborer un cadre référentiel de bonnes pratiques (pas realisé ??) -modèle pour le rapport					spécialisé et informatisé
référentiel de bonnes pratiques (pas realisé ??) -modèle pour le rapport					(pas réalisé)
pratiques (pas realisé ??) -modèle pour le rapport					-élaborer un cadre
realisé ??) -modèle pour le rapport					référentiel de bonnes
-modèle pour le rapport					pratiques (pas
					realisé ??)
					-modèle pour le rapport
mensuel et trimestriel					mensuel et trimestriel

# Etape : financement

Objectifs : la base financière des ressources locales propres pour assurer les services de base en eau et assainissement est là

#### Changements constatés:

- Les communes sont (techniquement) capables de gérer des (petits) budgets d'investissement
- Les villages mobilisent une contre partie financière pour la réalisation des ouvrages

#### Pas constatés :

- Évidence d'une stratégie pour la recherche des moyens financiers
- Lobbying pour la réalisation de la décentralisation financière
- Faible budgétisation et planification (voir la première étape) au niveau de la commune et du comité de suivi

Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
1. Assurer le	1. Communes	1. verser le montant	Discussions	Comité de pilotage au
financement		réquis pour la contre	Échanges entre les	niveau du programme et
		partie de la commune	communes	au niveau de la
		2. budgétiser pour		commune
		l'année suivante	Pas d'actions pour	
			dynamiser l'exécution de	
			la décentralisation	
			financière	
	2. comités de suivi	La mobilisation de la	Des séances par les	
	(bénéficiaires si le	contre partie avant le	ONG	
	comité n'est pas encore	commencement des		
	établi)	travaux		
	3. ONG	Aider à la mobilisation de	-formation	Outils de mobilisation de
		la contre-partie		la contre partie
				financière
2. Contrôle d'utilisation	1. PROTOS (comme			Avis de non-objection
des fonds	représentant du bailleur			
	de fonds)			
	2. Commune : le conseil		Appui ?	Critères pour la sélection
				des villages
	3. Comités de suivi	Pas un rôle défini dans le		Aucun moyen pour
		processus, mais		obtenir des informations
		seulement autour la		claires des communes
		gestion du point d'eau:		
		leur rôles sont dans les		
		règlements intérieurs et		
		statuts et sont déposés à		

		la commune		
	4. Bénéficiaires	Au niveau du village -	Appui ?	Règlement interne du
		pas précisé		comité de suivi
3. Gérer les recettes				
(voir l'exploitation)				

Etape : conception des ouvrages à réaliser et identification des villages

Objectifs : la réalisation de services de base dans le secteur eau et assainissement répond aux besoins identifiés

# Changements:

- la capacité des bénéficiaires pour formuler leurs besoins est renforcée
- la capacité des communes de gérer ces demandes et d'y répondre d'une manière efficace et efficiente (équitable et transparente) est renforcée

Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
1. L'identification des	Chefs d'arrondissements	-Collecte de demandes		
villages d'intervention		-amener les demandes	Appui ?	
		au conseil (comité de		
		pilotage)		
		-discuter 'leurs'		
		demandes devant le		
		comité de pilotage		
	Conseil communal par le	-réception	Présence dans les	Critères du
	comité de pilotage au niveau	-prioriser sur base de	comités de pilotage	gouvernement central
	communal	critères	(pas clair en quoi	Critères particuliers au
		- prendre la décision	consiste l'appui :	projet haadi
		finale sur les villages	discussion sur les	
		retenus pour cette	critères)	
		année		
	3. comité de suivi (ou	Formulation des besoins	Accompagnement :	Formulaire de
	bénéficiaires)	et envoi de la requête à	identification	demande
		la commune	participative des	
			besoins	
	4.ONG	-Appuyer les comités	Appui par PROTOS à	
		-relais entre les comités	travers des formations	
		et l'équipe d'exécution	(y inclus harmonisation	
			des approches)	
2. Etude de faisabilité	1. Bureau d'étude	-analyse technique et	-étude,	Fiche de la situation in
technique et sociale,		localisation précise	-Accompagnement :	situ
choix de l'option	2. ONGs	-intermédiation sociale	réflexion avec la	PHAST
technique et études		-participer aux constats	communauté	
techniques	3. la commune :	(descendre sur le	sélectionnée	

	Mairie/CA/service	terrain)	concernant les choix	
	technique de la		-accompagnement de	
	commune		PROTOS sur le terrain	
3. La planification des	1. Comité de pilotage au	1.Participation à la		1. comité de pilotage
ouvrages	niveau communal	planification et	Présence dans le	au niveau communal
	2. ONGs	l'actualisation régulière	comité de pilotage	avec les ONG (et
	3. bureaux d'études ??	(harmoniser les		autres?) pour la
		approches et profiter		planification
	MDO délégués = comités de	des synergies)		2. Conseil de
	suivi ne sont pas directement			concertation
	impliqués			sectorielle qui réunit
				tous les acteurs
				n'existe pas
3. L'attribution des	1. Comité de pilotage et	-Formuler le cahier des	Accompagnement :	Avis de non-objection
travaux / passation du	service technique de la	charges	-Avis sur les offres	Comité d'évaluation
marché	commune et comité	-préselection des	-Formation pour I'	
	communal d'évaluation	entreprises	attribution du marché	
	MDO délégués = comités de	-comité de pilotage	-accompagnement du	
	suivi ne sont pas directement	prend la décision finale	dépouillement des	
	impliqués		offres	
	2.Le secteur privé	Formuler des offres	Pas d'appui fourni	

Etape : Réalisation des ouvrages

Objectifs : La réalisation des ouvrages d'eau et d'assainissement est faite d'une manière efficace et efficiente

# Changements:

- Différents acteurs expérimentent une vraie collaboration sur le terrain
- Capacités de co-gestion et d'exécution de travaux sont renforcées

Activ	/ité :		Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'App	pui
1.	exécution	des	1. bénéficiaires	1. Contribution physique	sensibilisation des	1.	séances
trava	aux et le suivi			2. assurer le terrain	ménages		avec les
							ONG
						2.	modèle acte
							de donation
							de terrain
			2. Commune	1. Autorisation pour la	Stimuler le maire pour	-11000 C	FCA pour les
				réalisation de l'ouvrage	rendre disponible du	déplaceme	ents (par
				2. paiement des factures	personnel pour visiter le	visite)	
				3. descendre sur le	chantier	-comité d	e planification

		terrain (services		mensuel avec autres
		techniques) – contrôle		communes ?? et ONG
		technique		
	3. Comités de suivi	Rôle pas clairement	-Accompagnement par les	Formation
		défini :	ONGs	
		-mobilisation des	-formation technique pour	
		ressources	les réparations (par	
		-assurer le	arrondissement/commune)	
		fonctionnement		
		(document mis à jour,		
		liste de membres,		
		planification, gestion)		
		-action civique (suivi		
		technique, participation		
		aux séances et		
		formation technique)		
		- partenariat avec autres		
		comités/autres org		
	4. ONG	. appuyer et		-comité de planification
		accompagner les		mensuel
		comités de suivi		
	Bureaux d'étude	-Le suivi	Pas d'appui	
		-la coordination du		
		processus de		
		construction		
	5. l'entrepreneur/artisans	1. exécution des travaux	1. formation technique	Méthode de Crepa
	locaux		(latrines)	·
	1. Tous les	Dialogue	Rencontres périodiques	Cadre de concertation
	acteurs	, i		
	Cette idée n'est pas			
	réalisée			
	7. Services hydrauliques	Contrôle régal	Pas d'appui	
	(état)	Ĭ		
3. la réception des	1. PROTOS, bureau			Formulaire de réception
travaux	d'étude, ONG,			
	entrepreneur, service			
	technique de la			
	commune, comité de			
	suivi			

	(secrétaire/président)		
	services déconcentrés		
	de l'Etat		
	Représentant du conseil		
	n'est pas impliqué dans		
	la réception des travaux		

Etape : Exploitation

Objectifs : pérennisation des ouvrages à caractère public

# Changements:

- Les comités de suivi sont conscients du fait que eux, ils ont la responsabilité de l'entretien.
- Pas constaté : capacité financière convaincante pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages publics réalisés

Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
1. Le fonctionnement de	1. Comités de suivi (pour	-collection de recettes	Pas très claire	Comité de suivi
l'infrastructure	la commune)	-constats des problèmes		
		-sensibilisation eau et		
		assainissement		
	2. bénéficiaires	-Contribution financière	Sensibilisation	Calcul du prix de l'eau
		-Signaler les problèmes		n'est pas fait ?
		au comité		
2. L'entretien	1. comité de gestion	Contacter un réparateur		
	2. Artisans, entreprises,	Livraisons	Promouvoir des circuits	
			d'entretien gérés par le	
			secteur privé ou des	
			organisations locales -	
			Pas encore réaliser	
4. La gestion des	1. Comité de gestion	-Utiliser les recettes pour		
recettes		l'eau		
		-Mobiliser des		
		ressources pour d'autres		
		projets		
	2. La commune	Selon les communes, les		
		profits doivent revenir au		
		budget communal- ce		
		point n'est pas encore		
		abordé dans le projet		